



Évaluation à mi-parcours de la charte 2013 - 2028

BILAN 2014-2020

PERSPECTIVES 2021-2028

PRIORITÉS 2021-2023



Parc
naturel
régional
des Boucles de
la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Jean-Paul LARCHER
Consultant





La Charte du Parc, notre feuille de route élaborée en 2013 en concertation avec la Région Normandie, les Départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, les collectivités territoriales (toutes membres du Syndicat mixte et financeurs du Parc), l'État et de nombreux partenaires, est valable 15 ans et arrivera à échéance en 2028. A cette date, prenant appui sur notre capacité à la suivre, le renouvellement de notre label de Parc naturel régional sera demandé aux plus hautes instances de l'Etat.

C'est dire l'importance que revêt le suivi de la Charte dans nos actions au quotidien et la nécessité de prendre du recul à mi-parcours afin d'évaluer l'avancement de ce projet de territoire, qui définit la politique du Parc tant en matière de développement, d'aménagement, que de préservation des patrimoines, mais aussi les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Ainsi, durant les deux dernières années, nous avons mené à bien cette évaluation intermédiaire, élus et techniciens, en concertation avec nos partenaires, adhérents et financeurs. Ce travail nous a permis de tirer des enseignements et de proposer ajustements, optimisations, voire réorientations de nos interventions afin de suivre le fil d'Ariane qui nous conduira collectivement vers le renouvellement de notre label à la fin de la seconde période qui s'engage, de 2021 à 2028.

Vous avez compris l'importance de ce document, il vous reste maintenant à le découvrir, vous l'approprier et participer à la mise en œuvre des plans d'action proposés, chacun à son niveau, car c'est bien notre responsabilité collective qui est maintenant engagée pour l'avenir de notre territoire, de notre Parc, pour qu'une autre vie continue de s'inventer ici !

Je vous souhaite une agréable et instructive lecture de ce document.

Jacques Charron
Président du Parc naturel régional
des Boucles de la Seine Normandie

SOMMAIRE

EVALUATION à mi-parcours, POURQUOI FAIRE ? (p.4)	GOUVERNANCE (p.6)	Moyens HUMAINS et FINANCIERS (p.8)
Synthèse de l' AMBITION 1 (p.10)	Synthèse de l' AMBITION 2 (p.16)	Synthèse de l' AMBITION 3 (p.24)
REPONSES aux CRITERES EVALUATIFS (p.30)	RECOMMANDATIONS (p.32)	L' AVIS du CONSULTANT (p.36)
LEXIQUE (p.37)		

Qu'est-ce qu'un PARC NATUREL REGIONAL ?

► Des laboratoires de politiques publiques

Un Parc naturel régional (Pnr) est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale, naturelle, paysagère et culturelle, mais aussi pour sa fragilité. Un Pnr s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. **Sa vocation est de mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.** Son classement est validé par le Premier Ministre car un Parc naturel régional est un label national propriété de l'Etat.

Un Parc naturel régional n'a pas de pouvoir réglementaire et c'est pour cette raison qu'on y pratique peut-être plus qu'ailleurs la concertation. L'idée est de convaincre plutôt que de contraindre. Un Parc naturel régional se dote d'un projet de territoire en matière de développement, d'aménagement et de préservation du patrimoine. Valable 15 ans, la Charte du Parc est approuvée par chacune des communes, des collectivités territoriales et par l'Etat. A son issue, le Parc remet en question son label et réfléchit de nouveau à ses grands objectifs.

Un Parc réunit en moyenne 86 communes ; une échelle adéquate pour partager des projets. Les collectivités qui composent un Parc (Région, Départements, EPCI, Communes) forment un Syndicat mixte dont les délégués siègent au Comité syndical où se prennent les décisions. Le Comité syndical élit un Président et un Bureau syndical et met en place des instances de concertation. Ces élus décident des actions et confient leurs réalisations à l'équipe du Parc et à leurs partenaires.

Un Parc n'agit pas seul ; c'est plutôt un animateur qui a pour rôle d'aider des projets à se concrétiser et à chercher des solutions ou des financements. Ses missions sont définies par le Code de l'Environnement (article R333-1) : 1. La protection du patrimoine naturel, culturel et paysager, 2. L'aménagement du territoire, 3. Le développement économique, social et culturel, 4. L'accueil, l'éducation et l'information du public, 5. L'expérimentation. **Ce fonctionnement leur permet d'expérimenter de nombreuses politiques et actions** qui sont ensuite reprises sur l'ensemble du territoire national.

En France en 2020, on compte 56 Parc naturels régionaux dont 4 en Normandie (Pnr des Boucles de la Seine Normande, Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin, Pnr Normandie-Maine et Pnr du Perche). Ces 56 Parcs naturels régionaux représentent plus de 4 700 communes, 16,5% du territoire et 4,4 millions d'habitants répartis dans 15 Régions.

► Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

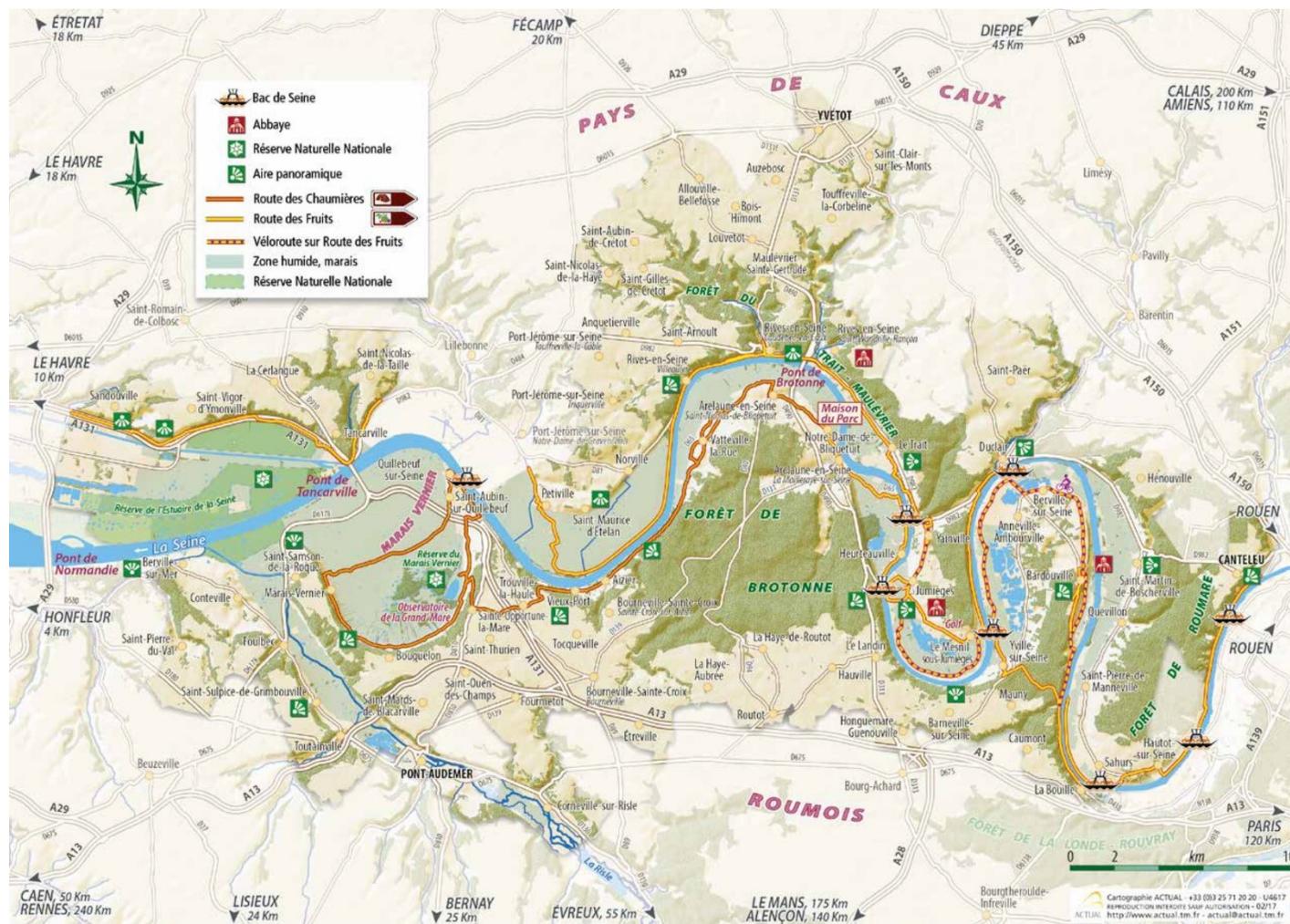
Créé en 1974 sous le nom de Pnr de Brotonne, le Parc naturel

régional des Boucles de la Seine Normande (PnrBSN) est situé en Normandie entre les pôles urbains et industriels du Havre et de Rouen. **En 2020, ce vaste territoire de 89 700 hectares compte 106 000 habitants et est composé de 75 communes** (45 en Seine-Maritime et 30 dans l'Eure) dont 3 villes-portes (Canteleu, Yvetot et Pont-Audemer) et 1 commune associée (Sandouville). Sept structures intercommunales partagent ce territoire : la Métropole Rouen Normandie, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo et les Communautés de Communes Yvetot Normandie, Pays de Honfleur-Beuzeville, Pont-Audemer Val-de-Risle et Roumois Seine.

Les forêts couvrent 30% de sa surface et les zones humides 24%

(contre 2% pour la moyenne nationale). **Le Parc, c'est aussi 9 aires protégées dont 2 Réserves Naturelles Nationales, 6 Arrêtes Préfectoraux de Protection de Biotopes, 1 Réserve Biologique Domaniale. C'est également un site RAMSAR marais Vernier-vallée de la Risle maritime et 7 sites Natura 2000** (dont 6 Zones Spéciales de Conservation et 1 Zone de Protection Spéciale) et 2 Réserves Naturelles Régionales. Au total, **plus de la moitié du Parc est classée pour son intérêt environnemental.**

Enfin le Parc, c'est 3 routes touristiques (route des fruits, route des chaumières, route des abbayes) et un patrimoine culturel et architectural exceptionnel disséminé sur le territoire.



EVALUATION à mi-parcours, POURQUOI FAIRE ?

► C'est quoi la Charte 2013-2028 du Parc ?

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande dispose d'une Charte 2013-2028, élaborée en concertation avec l'Etat, la Région, les Départements, les collectivités locales et de nombreux partenaires. **Ce projet de territoire concrétise les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc**, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Ainsi, la Charte structure ses objectifs autour des trois grandes Ambitions :

- Ambition 1 : Être garant des équilibres dans un territoire riche et respectueux de ses paysages, de sa biodiversité et de ses patrimoines naturels et culturels
- Ambition 2 : Coopérer pour un développement local, durable, innovant et solidaire
- Ambition 3 : Tisser des liens entre les habitants et leurs territoires en construisant un sentiment d'appartenance et une culture commune

Chaque Ambition est composée de 17 objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en 44 objectifs opérationnels qui précisent les orientations et les actions à mener, le rôle assuré par le Syndicat mixte, les engagements des signataires, les partenaires associés et les modalités d'évaluation du résultat poursuivi (à travers une cinquantaine d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs).

► C'est quoi une évaluation ?

Evaluer une politique publique, c'est porter un jugement sur sa valeur, en comparant les effets attendus et les résultats obtenus en vue de rendre des comptes, de tirer des enseignements et d'améliorer la politique en question.

L'évaluation de la Charte est une obligation réglementaire définie par l'article 4 du décret n°2012-83 du 24 janvier 2012. Ainsi dans le cadre de sa Charte, le Parc s'est engagé à réaliser une évaluation de son action en deux temps :

- Une évaluation à mi-parcours en 2020
- Une évaluation finale en 2025 dans le cadre du renouvellement de la Charte

Arrivé à mi-parcours, le Parc doit réaliser son évaluation intermédiaire 2014-2020. Il s'agit aujourd'hui d'analyser l'état d'avancement de l'atteinte des objectifs et d'établir un premier bilan de l'action publique menée sur le territoire :

- Les objectifs de la Charte ont-ils répondu aux enjeux et problématiques du territoire (pertinence) ?
- Les moyens et les actions engagés sont-ils adaptés au regard des objectifs fixés (cohérence interne) ?
- Les objectifs fixés sont-ils cohérents avec les politiques publiques menées par les autres acteurs (cohérence externe) ?
- Les résultats et réalisations justifient-ils les moyens employés

(efficience) ?

- Les objectifs fixés sont-ils atteints au vu des résultats (efficacité) ?

► Quels sont les acteurs impliqués dans la démarche ?

Le Syndicat mixte du Parc a pour rôle de coordonner l'évaluation de la Charte. La formalisation et le suivi de toutes les étapes de l'étude a été confié à un Comité Technique (COTECH) constitué de l'élu référent M. Charron, des Présidents du Conseil scientifique et du Conseil de Développement Durable du Territoire (CDDT) et des membres du Comité de Direction (CODIR). La validation des travaux a été placée sous la responsabilité d'un Comité de Pilotage (COPI) composé des membres du Bureau syndical du Parc.

Dans un souci de large concertation, cette démarche participative a été réalisée en associant tous les acteurs impliqués sur le territoire : 85 élus signataires (Région Normandie, Départements 27 et 76, 7 EPCI, 75 communes), plus de 50 partenaires techniques et financiers, les acteurs socio-professionnels et les habitants.

Enfin pour mener cette étude, **le Parc s'est appuyé sur l'expertise d'un prestataire extérieur** (Jean-Paul Larcher Consultant) pour accompagner la démarche tant sur le plan méthodologique qu'en termes de médiation.



► Quelle a été la méthode pour réaliser cette évaluation ?

Au préalable, il faut préciser qu'il s'agit bien d'évaluer la mise en œuvre de la Charte et non d'évaluer l'action du Syndicat mixte lui-même. Du reste, le Parc n'est pas seul à influencer sur l'évolution du territoire qui est le fruit des politiques menées par différents acteurs et des tendances nationales ou régionales contre lesquelles

il est difficile d'agir (étalement urbain, réduction des terres agricoles...). Ainsi, le dispositif d'évaluation proposé se veut réaliste et acceptable en termes de temps alloué par les agents du Parc et assimilable en termes de rendu pour les élus et les habitants. En cela, il s'inspire des méthodes et outils de travail conduits au niveau national par la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Pour anticiper les temps électoraux successifs en 2020 (municipales, intercommunales, Bureau du Parc), la démarche a été articulée en deux temps :

- Co-construction du bilan de la mise en œuvre 2014-2020 avec les élus en place (de janvier à juin)
- Co-construction des perspectives pour le pilotage 2021-2028 avec les élus nouvellement mandatés (de juillet à novembre)

Après une phase de cadrage où nous avons formalisé et validé l'ensemble du dispositif d'évaluation, cette opération a débuté par la valorisation de toute la bibliographie disponible (Charte, rapports d'activités, études, données financières, ressources humaines...).

L'étude a veillé à **analyser le fonctionnement des diverses sphères institutionnelles** qui œuvrent à la gouvernance partagée du Parc. Un point a également été fait sur **l'évolution des ressources humaines et financières** entre 2014 et 2020.

Pour rendre les domaines d'intervention du Parc plus lisibles, les 44 objectifs opérationnels de la Charte ont été regroupés en 10 thèmes cohérents (Urbanisme et Aménagement, Eau et Biodiversité, Communication et Événementiel...). Aussi, pour chaque thème et en s'appuyant sur les bilans annuels saisis dans le logiciel Eva, nous avons dressé une **synthèse des réalisations et des résultats des actions menées** par le Syndicat mixte et les signataires : Qu'a fait le Parc entre 2014 et 2020 ? Les résultats sont-ils encourageants ?

Bien qu'ils concourent à l'atteinte des objectifs de la Charte, il est à noter que les services « supports » (administratifs, financiers, accueil, techniques, entretien) n'ont pas fait l'objet d'une évaluation spécifique de leurs réalisations dans la mesure où leur activité est transversale.

En parallèle au travail réalisé en interne par l'équipe du Parc, une **trentaine d'entretiens bilatéraux** ont été menés auprès des élus membres des instances du Parc, des signataires, des partenaires techniques et financiers, des acteurs socio-professionnels et des associations du territoire. Il s'agissait notamment de qualifier leurs relations et complémentarités avec le Syndicat mixte, d'évaluer le degré de réalisation de leurs engagements et d'envisager la feuille de route sur la période 2021-2028.

En complément, **deux enquêtes en ligne** ont permis de recueillir l'avis et la perception des élus, des partenaires et des habitants. Enfin, les membres du Bureau ont été sollicités pour porter une appréciation sur le niveau de mise en œuvre des engagements des signataires.

A l'issue de ce bilan 2014-2020, le prestataire a accompagné les différents acteurs dans l'exploitation des conclusions et a formulé des **préconisations afin d'optimiser le pilotage et la mise en œuvre de la Charte sur la seconde période d'application** : Que fait-on demain ? Quelles perspectives pour le pilotage 2021-2028 ? Quelles priorités pour le Contrat de Parc 2021-2023 ?

A ce titre, un séminaire d'échange stratégique et technique était prévu pour partager notre feuille de route avec les membres du Bureau, les signataires et les partenaires. Or, compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire, ce temps d'échange a dû se tenir par visio-conférence avec un groupe d'élus et de techniciens restreint.



Enfin, en vue de son évaluation finale en 2025, le Parc a soumis son dispositif d'évaluation actuel à une analyse critique : Quelles sont les marges d'améliorations et quelles sont les préconisations pour optimiser les conditions de réussite du renouvellement de la Charte ?

► **Comment le contexte a-t-il évolué depuis 2014 ?**

L'évaluation d'un projet territorial, telle que la mise en œuvre de la Charte du Parc doit nécessairement tenir compte du contexte dans lequel ce projet a été développé. Quels sont les éléments importants à retenir sur le plan législatif, territorial ou organisationnel ?

- **La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** promulguée en août 2016 permet aux Parcs de porter leur classement à quinze ans au lieu des douze appli-

cables initialement (prolongation effective au Parc depuis novembre 2018).

- **La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM)** de 2014 a clarifié les compétences des collectivités en instaurant des chefs de file (les Régions ont été désignées chefs de file sur l'aménagement, le développement durable et l'environnement).

- La répartition des compétences des collectivités territoriales a de nouveau été modifiée par **la loi sur la Nouvelle Réorganisation Territoriale de la République (NOTRe)** de 2015. La nouvelle Région Normandie (délimitation appliquée le 1er janvier 2016) a engagé une réflexion sur l'harmonisation de ses contractualisations avec les 4 Pnr normands qui s'est traduite par un nouveau Contrat de Parc 2018-2020 plus « exigeant ».

Des conventions similaires ont été signées avec les deux Départements (Seine-Maritime et Eure). Il faut retenir que ces trois conventions (Région et Départements) prévoient une baisse de 3% par an des financements accordés. Dans le même esprit, le Syndicat mixte et les EPCI du territoire ont élaboré ou élaborent des « conventions filles ». Les premières ont été signées tardivement en janvier 2020.

La loi NOTRe a également consacré le binôme Région-Intercommunalités avec pour effet local une recomposition importante du paysage administratif et une nouvelle répartition des compétences. Ceci a modifié la prise en compte des engagements et des missions pris initialement au titre de la Charte par les collectivités d'origine et par le Syndicat mixte.

- D'autres dispositifs ont également eu pour effet d'oblitérer ou de réduire le caractère expérimental de certaines actions du Parc car s'imposant réglementairement à tous les territoires. Citons sans prétention d'exhaustivité : la prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les documents d'urbanisme avec **la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)** de 2014, **la loi de 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** qui a renforcé le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique notamment via les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), **le transfert de la compétence « Tourisme » aux EPCI** depuis 2017, **l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)** issu du plan biodiversité de 2018, **la loi EGALIM** adoptée en 2018 visant à garantir une alimentation saine et durable pour tous ou encore la compétence relevant de **la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** confiée aux EPCI en 2018...

- **La politique et les programmes d'action de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)** ont également eu un impact sur la mise en œuvre de certaines missions du Parc : le 11e programme 2019-2024 de l'AESN se caractérise notamment par une réduction progressive des financements dédiés à la connaissance et à l'animation (impactant le pôle Biodiversité et la mission Education au territoire du Parc).

- Les différents schémas d'échelles régionales ou départementales dont le **Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**. Validé en décembre 2019, le SRADDET définit les priorités de la Région Normandie à l'horizon 2030 et 2050 et constitue un outil réglementaire structurant les domaines d'intervention de l'ensemble des acteurs publics et privés pour le développement durable. En cohérence avec la Charte du Parc, la Région met notamment en avant l'objectif de « tirer parti de l'approche opérationnelle, expérimentale et innovante des Parcs naturels régionaux » dans les domaines du développement durable.

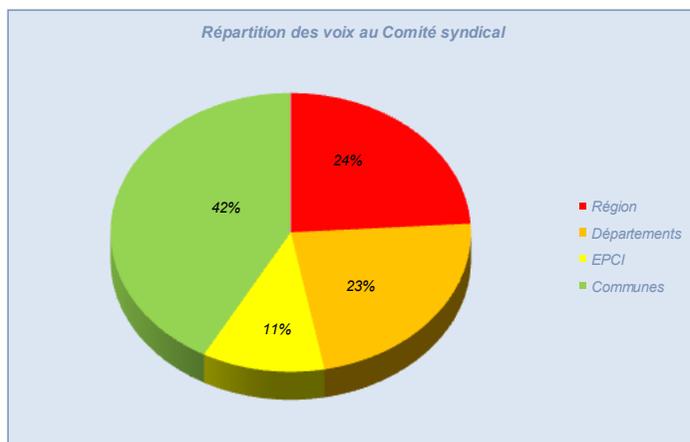


- D'une manière générale, **la raréfaction des crédits publics** comme la nécessité d'apporter une part d'autofinancement dans la plupart des projets est devenue une constante. Le Parc, comme beaucoup d'autres collectivités, recherche en conséquence de nouvelles recettes, en particulier au travers des appels à projets qui se multiplient. Cela peut entraîner parfois une moindre adéquation aux objectifs de la Charte afin de répondre aux critères attendus ou la mise en œuvre d'une politique moins homogène et cohérente à l'échelle du territoire, mais dans tous les cas, une « débauche » d'énergie administrative.

► Un pilotage stratégique à conforter

La politique mise en place par le Parc accorde une place centrale à la concertation et à la recherche de solutions partagées. Tour à tour maître d'ouvrage, maître d'œuvre, accompagnateur, animateur et médiateur, **le Syndicat mixte a pour rôle d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées par l'ensemble des signataires et des partenaires sur son territoire.**

Pour ce faire, le Syndicat mixte est administré par un Comité syndical composé de 101 délégués désignés par les collectivités adhérentes qui votent le budget et l'ensemble des orientations prises par le Parc.



Le Comité syndical élit un Bureau composé de 19 membres dont le Président et 5 vice-Présidents, en charge de l'attribution des marchés, de la programmation des actions et de la gestion courante des dossiers. La répartition des voix est légèrement différente du Comité syndical puisque le Bureau attribue 52,5% des voix à la Région et aux Départements, 16% aux EPCI et 31,5% aux Communes.

Au niveau des instances délibératives, si la participation des élus est maintenue à un niveau relativement élevé (52 Bureaux et 32 Comités syndicaux entre 2014 et 2019), il semble néanmoins nécessaire de **consacrer davantage de place aux échanges et aux débats d'ordre stratégique et de redynamiser ces temps institutionnels par des méthodes d'animation plus participatives.**

► Des instances consultatives à remobiliser

Le Bureau fonctionne dans le souci d'une large concertation avec les partenaires grâce à des commissions de travail et organes consultatifs qui participent à la définition et à la mise

en œuvre du programme d'actions du Parc : Conseil de Développement Durable du Territoire (CDDT) et Commissions thématiques. Il est également doté d'un Conseil scientifique chargé d'éclairer les décisions et avis de l'organisme de gestion grâce à sa capacité d'expertise.

Entre 2014 et 2019, on constate que les instances consultatives ont été actionnées comme suit : 16 Conseils scientifiques, 11 CDDT et 23 Commissions thématiques. Cependant depuis 2019, on observe **une plus faible mobilisation et un sentiment d'essoufflement de ces instances** (à mettre en parallèle aux ralentissements observés classiquement en fin de mandats). En l'état, il est légitime de s'interroger sur l'état de vitalité de ces instances pour lesquelles il conviendrait de toiletter les statuts, les nominations, les modes de fonctionnement et de chercher à mieux valoriser les contributions et productions.

D'autres instances devront également faire l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de l'évaluation finale en 2025 : Conseil des Maires et des Présidents d'EPCI, Commissions des finances qui se réunit avant chaque vote du budget, précédée par une Réunion des financeurs...

Par ailleurs, la Charte mentionne la mise en place de deux commissions dédiées à la "réflexion prospective" et à la "coopération internationale". La première devait être chargée de superviser l'évaluation de la Charte et de mener des réflexions prospectives sur des sujets complexes et transversaux dans une logique d'anticipation (changement climatique...). La seconde avait pour mission de suivre les opérations de partenariat international. Dans les faits, ces deux commissions n'ont pas été créées et c'est le Bureau syndical qui s'y substitue. Or, il conviendrait d'instituer une ou deux séquences annuelles dédiées pour y débattre de ces sujets.

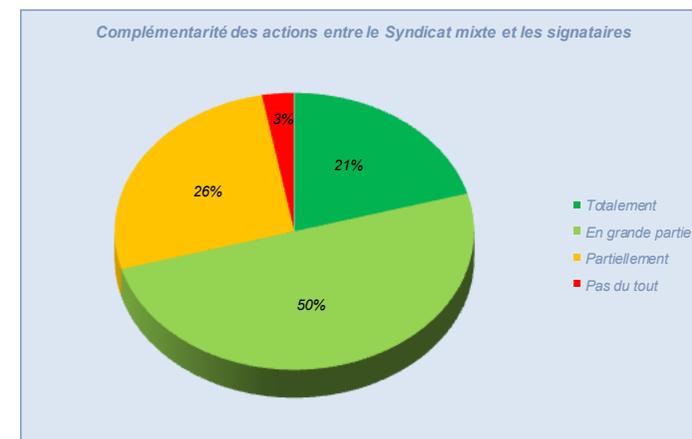
► Un management technique à flux tendu

Pour mettre au point et réaliser ses missions ou programmes, **le Syndicat mixte du Parc dispose d'une équipe permanente et pluridisciplinaire d'un peu moins de 50 agents** dirigée par une Directrice Générale des Services.

Entre 2014 et 2019, on note 34 Comités de Direction (CODIR) en moyenne par an. En parallèle, le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ont été réunis en moyenne 3 fois par an. **Les compétences de l'équipe technique sont reconnues par tous mais la transversalité et la complémentarité entre pôles restent à optimiser** (même si des améliorations sont à noter à travers, par exemple, un organigramme redessiné fin 2019). Enfin, **le cadre stratégique d'intervention et les priorisations d'actions sont de plus en plus dépendants des opportunités financières (appels à projets) et des attentes des financeurs.**

► Une synergie territoriale peu opérationnelle

La trentaine d'entretiens réalisés et l'enquête en ligne mettent en évidence que **la majorité des élus et des partenaires connaissent les orientations générales de la Charte mais très peu les engagements qui les lient à ce projet de territoire** (la Charte compte plus de 500 engagements répartis entre le Syndicat mixte 28%, les Départements 28%, l'Etat 18%, les EPCI et les Communes 16% et la Région 8%). Malgré ce déficit de lisibilité, **71% des signataires/partenaires considèrent que la complémentarité entre leurs actions et celles menées par le Syndicat mixte est satisfaisante.**



Cette synergie territoriale prend diverses formes : Contrats de Parc, conventions avec les Départements, les EPCI et les partenaires. Cadrant les financements et rappelant le rôle de chacun, **le caractère opérationnel et la déclinaison en feuille de route technique de ces conventions de partenariat pourrait être toutefois développé. Le Parc doit garder une avance en termes d'innovation, d'expérimentation et de transfert des bonnes pratiques** et cette valeur ajoutée devrait davantage transparaître dans ces conventions de partenariat.

► Une distanciation progressive des élus locaux

Si l'enquête menée auprès des signataires montre que 53% des répondants associent en grande partie le Syndicat mixte à leurs projets, au niveau des communes, on constate que **les maires semblent ne pas être suffisamment informés sur les activités du Parc, insuffisamment associés, voire peu concernés pour certains** (malgré la multiplication des Bureaux et des Comités syndicaux ces dernières années, la diffusion systématique des rapports d'activités, des newsletters...).

Les élus locaux sont de plus en plus mobilisés au niveau inter-communal et il y a là un risque de distanciation des élus dans le fonctionnement du Parc. En parallèle, l'enquête révèle que seulement 7% des élus relayent les informations du Parc en Conseil municipal. Cela pose la **question du rôle effectif des délégués du Parc**, de la manière dont ils appréhendent leur attribution et de l'adaptation des moyens pour les aider dans la diffusion de l'information vers les habitants.

► Un réseau d'acteurs supra-Parc à développer

Au-delà du périmètre du Parc, les liens avec les réseaux d'acteurs sont positifs. Au niveau régional, on note le **bon fonctionnement de la mutualisation entamée en 2016 avec les 3 autres Parcs normands** (Perche, Normandie-Maine et Marais du Cotentin et du Bessin). Des échanges et rencontres ont lieu régulièrement entre directeurs et techniciens sur de nombreux thèmes (avis commun sur le SRADDET, outils de communication communs, Fête de l'Excellence NORmande...).

Au niveau national, le Parc participe aux colloques, séminaires et Congrès organisés par la Fédération des Parcs naturels régionaux.



Par ailleurs, 8 Parcs (dont le PnrBSN) conduisent ensemble un projet pour développer le tourisme ornithologique. En termes de

coopération internationale, les initiatives tendent à se développer notamment via les initiatives LEADER (projet FRANSU avec Dinan Agglomération et des partenaires finlandais pour le développement de projets citoyens de production de chaleur issue de biomasse).

► Des incertitudes pour 2021-2028

Pendant d'ici la fin de la Charte, un certain nombre de zones d'ombres restent difficiles à appréhender. On peut citer notamment les incertitudes liées :

- à la **future Politique Agricole Commune (PAC)** : budget global à la baisse, convergence des aides, verdissement de la PAC ?

- au projet de loi **Décentralisation, Différenciation, Déconcentration et Décomplexification (4D)** qui pourrait modifier les statuts des Parcs en Etablissements publics et les doter, non plus seulement de missions mais aussi de certaines compétences axées principalement sur la biodiversité et les paysages. Leur gouvernance évoluerait également à cette occasion vers une ouverture citoyenne dans un collège dédié

- à la participation des habitants : par anticipation sur la transformation du Syndicat mixte en Etablissement Public (projet de loi 4D), doit-on instaurer davantage de **démocratie participative** dans la gouvernance et ouvrir certaines instances à la société civile ? En l'état, la participation citoyenne et associative reste très largement à développer



- aux modalités de la **coopération inter-Parcs** : va-t-on vers un renforcement de la mutualisation des moyens d'ingénierie et des outils de financement ?

De manière générale, quels enseignements tirer de la crise sanitaire et quels positionnements et quelles opportunités

pour le Parc sur les filières locales, les circuits courts, l'agriculture biologique, la transition énergétique, l'érosion de la biodiversité, la dégradation des structures paysagères ou encore la lutte contre le réchauffement climatique...



...autant d'enjeux dont devra se saisir la **gouvernance renouvelée du Parc suite aux élections en 2020** : un nouveau Président (M. Charron) à la tête du Parc, un Bureau et un Comité syndical remaniés (plus de 40% de nouveaux élus à l'échelon communal...).

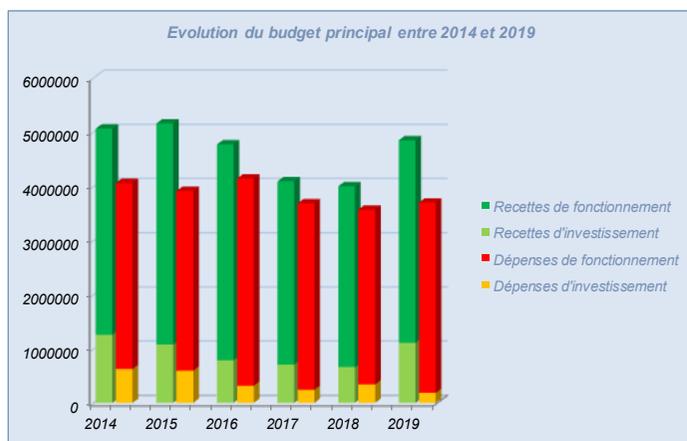
Moyens HUMAINS et FINANCIERS

► Un budget relativement stable

Le Syndicat mixte du Parc est régi par les règles de la comptabilité publique des collectivités locales mais contrairement à ces dernières, **il ne prélève pas d'impôts.**

Ainsi pour mettre en œuvre sa Charte sur la période 2014-2019, le Syndicat mixte du Parc dispose de **recettes qui s'élèvent en moyenne à 4,7 millions d'euros par an** (réparties entre une section de fonctionnement de 3,7 millions d'euros (79%) et une section d'investissement de 930 000 euros par an (21%).

En moyenne, les **dépenses s'élèvent à 3,8 millions d'euros par an** réparti essentiellement en section de fonctionnement (3,4 millions d'euros) contre 380 000 euros en section d'investissement. Entre 2014 et 2019, la différence entre les recettes et les dépenses permet de dégager un excédent annuel moyen de l'ordre de 260 000 euros en fonctionnement et 550 000 en section d'investissement. La clôture du budget 2019 fait apparaître un rétablissement de l'excédent de fonctionnement « malmené » ces dernières années et une consolidation de l'excédent d'investissement apte à absorber sereinement la phase de travaux de la Maison du Parc.

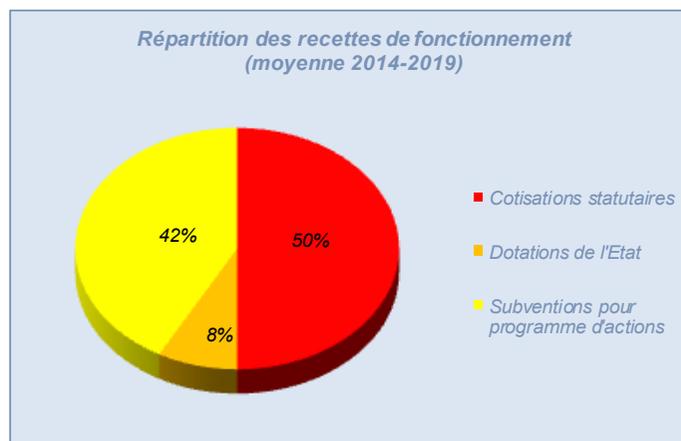


Sur la période 2014-2019, le budget est comparable à celui de la Charte précédente (2001-2011). On note une **baisse depuis 2017** qui correspond au moment où le Parc a dû absorber les difficultés financières du Golf de Jumièges, la baisse des cotisations statutaires et les retards de paiement des financements européens... **2019 est une année exceptionnelle au niveau des recettes d'investissement** car elle intègre le produit de la vente des terrains du Golf, propriété du Parc.

► Des recettes moins dynamiques

Sur les 3,7 millions d'euros de recettes de fonctionnement par an, **50% proviennent des cotisations statutaires versées par les membres signataires.** Parmi les contributeurs, **la Région est le principal financeur** puisqu'elle participe à hauteur de 39% aux cotisations statutaires totales (26% pour le Département 76, 10% pour le Département 27, 14% pour les Communes et 11% pour les EPCI). Sur la période, on note une **baisse des cotisations statutaires depuis 2018**, passant de 2 millions d'euros à 1,4 millions d'euros par an du fait du passage au financement par programme d'action annuel dans le cadre du Contrat de Parc.

Les recettes de fonctionnement sont également alimentées à 42% par des subventions sur programme d'actions du Parc. Ces crédits complémentaires font l'objet de contractualisations avec les financeurs (comme le Contrat de Parc, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ou les Fonds européens). S'ajoute également une dotation forfaitaire de l'Etat représentant 8% des recettes de fonctionnement.

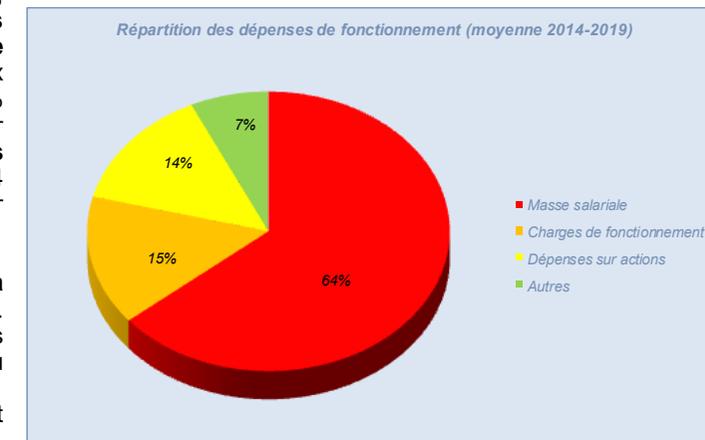


► Des dépenses incompressibles

Entre 2014 et 2019, la moyenne des dépenses de fonctionnement s'élève à environ 3,8 millions d'euros par an. Représentant 2,2 millions d'euros en moyenne par an, **la première dépense vient de la masse salariale (soit 64% des dépenses de fonctionnement).**

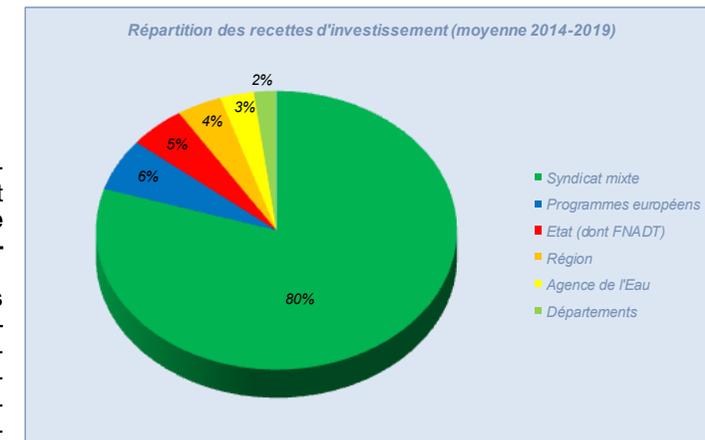
Les autres postes de dépenses sont répartis entre les frais de structure (15%), les dépenses sur actions (14%) et les dépenses diverses constituées des amortissements et des opérations financières. A noter que des efforts importants ont été nécessaires sur les charges à caractère général ces dernières années pour pouvoir boucler les budgets (renégociation des con-

trats de maintenance et d'assurance, maîtrise des dépenses courantes...).

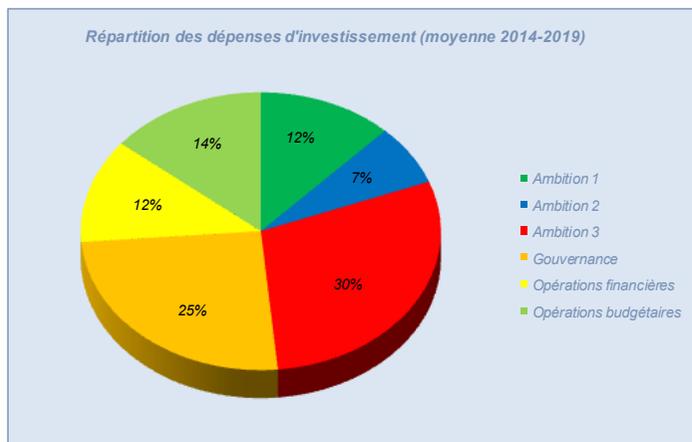


► Un budget investissement faible

Le budget d'investissement du Parc est faible puisqu'il ne représente que 21% du budget total en moyenne sur la période 2014-2019 (situation que l'on retrouve dans certains Parcs naturels régionaux). Les recettes d'investissement (930 000 euros en moyenne par an) correspondent aux subventions des membres, des partenaires et des financeurs (Fonds européens, Etat, Région, AESN, Départements) sur les opérations de travaux (curage de la Grand'Mare en 2014, rénovation de la Chaumière aux orties...) et les acquisitions diverses (terrains, véhicules électriques...). Elles fluctuent selon les années et projets en cours. **L'essentiel des recettes provient du FCTVA, des amortissements et des opérations d'ordre budgétaire liées à l'achat ou la cession d'actifs.**



Entre 2014 et 2019, la moyenne des dépenses d'investissement est d'environ 380 000 euros par an. **Près de la moitié de ces dépenses est réalisée sur les trois Ambitions de la Charte** avec une déclinaison très inégale en fonction des projets en cours (rénovation de la Chaumière aux orties, versement de subventions d'équipement...), 25% sur la gouvernance (acquisition de logiciels/matériels informatiques, de véhicules, travaux bâtiment Bai) et 27% relèvent d'opérations d'ordre budgétaire (amortissement des subventions reçues, virement d'excédent de fonctionnement à la section investissement suite à la reprise des provisions en fonctionnement pour l'achat des terrains du Golf...).



En conclusion de la section d'investissement, on note que les recettes sont souvent en décalage avec les dépenses ce qui a permis de constituer un report en investissement confortable sur la période. L'année 2020, selon les éléments du budget prévisionnel, devrait être particulière avec près de 5,4 millions d'euros de dépenses. Ceci s'explique par les études et travaux liés à la rénovation de la Maison du Parc.

► Une situation financière qui se tend

De manière générale, on retient que les **efforts de gestion, d'économies et de recherches de financements ont assuré une relative stabilité budgétaire** ces dernières années. En termes de capacité à capter des financements, **le Parc est un effet levier non négligeable pour le territoire.** Ainsi depuis 2014, le Parc a capté près de 28 millions d'euros pour le territoire. Cependant, on observe que **les recettes sont moins dynamiques et les charges structurelles incompressibles.** La situation financière du Parc se tend et son **fond de roulement de clôture est impacté depuis 2016.** Le défi pour le Parc est de rétablir une capacité d'autofinancement apte à absorber les charges financières (notamment liées à l'emprunt pour la rénovation de la Maison du Parc).

Globalement, le Parc n'a pas de financements propres et est donc complètement dépendant des financeurs. Or, la recherche

permanente de **recettes contractualisées oblige à une gestion budgétaire stricte, à des montages financiers contraignants et à une « débauche » d'énergie administrative.**

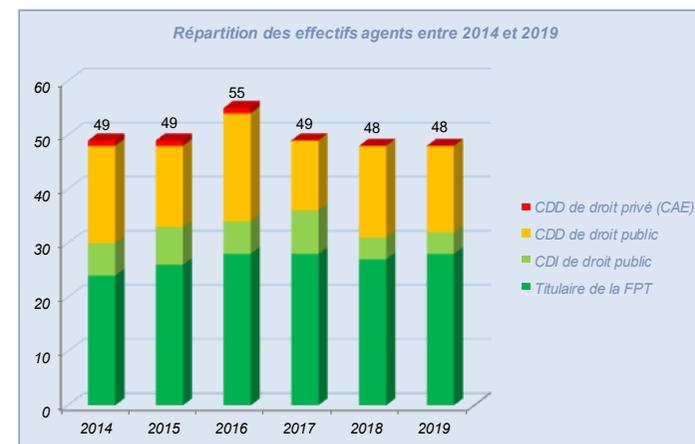
► Des compétences techniques reconnues

L'équipe technique du Syndicat mixte constitue une ressource d'ingénierie au service du territoire qui travaille de manière transversale et en lien avec les différents acteurs territoriaux. Placée sous l'autorité d'une Directrice Générale des Services, elle est composée début 2020 de (cf. organigramme en annexe) :

- 5 responsables de pôles
- 4 responsables d'unités (service technique, gestion des sites, culture et patrimoine, communication)
- 26 chargés de mission (urbanisme, biodiversité, agriculture, éducation...)
- 10 agents administratifs et techniques (accueil, finances, secrétariat, maintenance...)

Concernant les moyens humains, **l'équipe technique est restée extrêmement constante en nombre** puisqu'elle compte, en moyenne, 48 à 49 agents depuis 2014 (avec une pointe à 55 en 2016). En 2019, **près de 60% des postes sont cofinancés par des subventions extérieures** (hors cotisations statutaires et Contrat de Parc). Par exemple, 12 postes sont financés, à hauteur de 40 à 80% par l'AESN.

En moyenne, sur la période 2014-2020, **54% des agents sont titulaires de la fonction publique territoriale** (32% en CDD et 12% en CDI).



De manière générale, **les signataires et partenaires interrogés sont unanimes quant à la qualité des compétences des techniciens qui connaissent et maîtrisent leurs dossiers.** Néanmoins, l'image renvoyée par certains est celle de techniciens parfois « extrémistes » notamment en matière de protection de l'environnement et d'urbanisme. Cette image peut s'expliquer par un manque de clarté ou de positionnement politique de la part du

Parc sur certaines questions locales délicates. Par ailleurs, certains pointent les **difficultés classiques de tuilage, d'historique et de contextualisation liées au turn-over** (55% des postes ont connu du turn-over depuis 2014).

Enfin, un certain nombre d'agents du Syndicat mixte exprime leur inquiétude quant au **sentiment d'urgence permanente** dans la gestion de leurs dossiers (augmentation significative des imprévus et une planification à améliorer qui génèrent des situations "stressantes"). Par ailleurs, ce foisonnement d'actions tend, ces dernières années, à engendrer un **risque de distorsion et une moindre lisibilité de la cohérence d'ensemble** par rapport aux engagements initiaux de la Charte (manque de hiérarchisation des priorités).

Pour la nouvelle gouvernance qui se met en place, il s'agira de définir les lignes directrices de gestion et de finaliser les prospectives financières à 6 ans. Des rencontres et des négociations avec les financeurs (Contrat de Parc, Agence de l'Eau, EPCI...) sont engagées en ce sens.

Thème 1 : URBANISME et AMENAGEMENT

Objectifs Charte 2013-2028	Indicateurs	Engagements Syndicat mixte	Engagements Signataires
1.1.1 Préserver les espaces agricoles et naturels	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Assez satisfaisant
1.1.2 Limiter l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols	Insatisfaisant	Satisfaisant	
1.1.3 Eviter, réduire et compenser les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité	Non renseigné	Assez satisfaisant	
1.3.1 Intégrer systématiquement l'approche trame verte et bleue à toutes les opérations liées à la biodiversité	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	
1.6.2 Réglementer la pratique des sports motorisés sur les communes prioritairement identifiées par la Charte	Non renseigné	Assez satisfaisant	
2.4.4 Maîtriser les impacts paysagers et environnementaux des industries de carrière en accompagnant les entreprises	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	
2.4.5 Maîtriser les impacts de l'activité portuaire et accompagner la reconversion de sites en milieu naturel ou agricole	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	

► Evolution des moyens humains

Depuis 2014, les missions Urbanisme, ERC/Foncier et SIG s'appuient sur 5 agents (dont 1 responsable de pôle). A noter que depuis 2019, on passe de 2 à 1,5 ETP sur le SIG (redéploiement interne de la mission Evaluation en 2019).

► Principales réalisations

Urbanisme. En tant que Personne Publique Associée, le Parc accompagne les collectivités dans l'élaboration de leur document de planification et d'urbanisme en veillant notamment à leur compatibilité avec les orientations de la Charte (SRADDET, 6 SCoT, 6 PLUi, 22 PLU), élaboration de porter à information regroupant l'ensemble des données ressources, rédaction de 31 avis sur les documents d'urbanisme arrêtés... Dans ce cadre, des partenariats ont également été développés afin d'enrichir certaines thématiques dont la trame verte et bleue (TVB) ou la protection du patrimoine naturel et bâti. Le Parc sensibilise également les collectivités et les habitants dans la construction et le partage d'une vision durable de l'urbanisme : 17 collectivités conseillées sur leurs projets d'aménagement, 2 ciné-débats, ateliers/formations en partenariat avec les Ecoles d'architecture, d'urbanisme et de paysage...

Eviter-Réduire-Compenser. Le Parc accompagne les entreprises et les collectivités dans l'application de la réglementation ERC qui vise à concilier la protection de l'environnement et les enjeux économiques et sociaux sur le territoire. Depuis 2013, le Parc anime un réseau d'acteurs majeurs de l'aménagement et de la restauration de l'estuaire de la Seine en partenariat étroit avec les services de l'Etat. En amont des projets, le Parc a apporté son soutien à une vingtaine de porteurs de projets publics ou privés. En aval, le Parc a donné 34 avis dont 20 dossiers Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur des projets soumis à évaluation environnementale et déposés pour instruction auprès des services de l'Etat. On note enfin une collaboration et une contribution du réseau interparcs normand sur le SRADDET et le Schéma Régional des Carrières (SRC).

Stratégie foncière. Le Parc a mis en œuvre une stratégie foncière depuis 2012. Elle s'est traduite par la signature d'une con-

vention avec la SAFER permettant une collaboration autour du droit de préemption pour motif environnemental. Cela a permis l'acquisition de terrains par le Parc ou le Conservatoire des Espaces Naturels (30,5 ha de terrains en zone humide ont été acquis avec le soutien de l'AESN). Parallèlement, des outils fonciers ont été mis en œuvre : 7 baux ruraux à clauses environnementales ont été signés avec des exploitants agricoles ainsi que 2 Obligations Réelles Environnementales (ORE).

CartaParc. En 2009, le Parc a mis à disposition, des élus, des techniciens et des habitants, un outil de cartographie sur internet dédié au partage et à la consultation de l'information territoriale. Depuis sa modernisation en 2015, plus d'une centaine d'élus et d'agents ont été formés à CartaParc. Illustration réussie de la mission expérimentale des Pnr, les collectivités locales (EPCI notamment) ont progressivement développé leurs propres plateformes. Dans ce contexte et avec la nécessaire rationalisation de l'argent publique, le maintien de CartaParc n'est plus justifié et il a été décidé d'arrêter l'outil en décembre 2020.

► Bilan 2014-2020

Malgré l'accompagnement du Parc, environ 250 ha ont été artificialisés entre 2014 et 2018, soit près de 3/4 de l'enveloppe que les signataires de la Charte se sont engagés à respecter d'ici 2028. On observe en parallèle, une baisse de la surface agricole utile (SAU) et des surfaces en prairie. Les collectivités font face à des demandes fortes pour élargir la constructibilité afin de répondre aux besoins en logements et de développer l'emploi. L'ensemble des intercommunalités se sont engagées dans des démarches de PLUi. Même si ces démarches engagées ou récemment approuvées sur le territoire devraient permettre une réduction des consommations foncières, l'objectif de limitation de l'artificialisation des sols ne pourra pas être atteint en gardant les mêmes modes de développement. Même si une prise de conscience est en cours, des efforts conséquents sont encore à réaliser et un travail est à prévoir avec les signataires et partenaires. De fait, le Syndicat mixte du Parc n'est pas encore suffisamment associé en amont des projets pré-opérationnels et la qualité et l'exemplarité des projets d'habitats et d'aménagement doivent encore être améliorées. En parallèle, si l'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme est une obligation réglemen-

taire, la déclinaison reste à conforter dans certains dossiers, tout particulièrement dans les pièces réglementaires. De même, les prairies sont souvent impactées dans la consommation des espaces agricoles. La mise en place d'outils de type Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) et Zone Agricole Protégée (ZAP) pourraient être étudiée avec les partenaires. En définitif, un changement profond dans la manière d'habiter et de vivre sur le territoire est nécessaire. Des nouvelles pratiques et de nouveaux outils sont à expérimenter. En ce sens, l'Etat tend à encourager ce positionnement avec la priorité nationale de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Globalement, l'application de la doctrine ERC est de mieux en mieux appropriée et appliquée, tant par les bureaux d'étude que par les porteurs de projet. Les aménageurs sollicitent davantage le Parc et son rôle est mieux reconnu. La majorité des dossiers soumis au Parc concerne l'activité d'extraction de granulats localisée sur la Boucle d'Anneville-Ambourville. L'étude des impacts cumulés des plans d'eau et de leurs remblaiements est un enjeu majeur à l'échelle de la Boucle afin de ne pas aggraver la dégradation des milieux humides et notamment les zones Natura 2000. Cependant, des progrès restent à réaliser dans l'intégration de la démarche dans les documents d'urbanisme, la qualité des mesures compensatoires proposées, l'évaluation des impacts cumulés en matière d'industrie de carrière et la mise en œuvre du « E » dans ERC.

La maîtrise d'usage du foncier, via le déploiement d'outils fonciers, permet la préservation de la biodiversité, présente dans les milieux naturels et agricoles. Outre la préservation des terrains concernés par ces outils, les actions entreprises dans ce cadre permettent de créer un lien, de sensibiliser et d'agir de manière opérationnelle auprès des agriculteurs, des collectivités et des particuliers.

► **Enjeux identifiés pour la fin de la Charte**

- Poursuivre les efforts de limitation de l'artificialisation des sols afin de préserver les espaces agricoles et naturels, la trame verte et bleue
- Impulser un changement profond dans la manière d'habiter/vivre les territoires
- Faire évoluer les pratiques d'aménagement du territoire en intégrant la logique ERC à tout projet ou procédure d'aménagement

► **Perspectives 2021-2028**

Action à poursuivre	Action à réorienter
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les collectivités pour tendre vers des documents d'urbanisme exemplaires intégrant les objectifs de la Charte et du SRADDET • Accompagner les collectivités sur la déclinaison et l'intégration de la TVB ainsi que la préservation du patrimoine bâti via l'intégration des inventaires croisés dans les documents d'urbanisme • Favoriser l'émergence de projets d'urbanisme durable • Poursuivre l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des porteurs de projets publics ou privés dans l'intégration de la logique ERC dans les projets d'aménagement • Déployer des outils fonciers pour la préservation du patrimoine naturel, la TVB et le soutien à l'économie agricole • S'assurer de la bonne gestion des terrains dont les propriétaires/locataires sont engagés avec le Parc au travers d'outils fonciers (ORE, baux...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réorienter l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la réglementation sur les loisirs motorisés sur un format « à la demande »
Nouvelle action	Action à abandonner
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des expérimentations pour tendre vers le Zéro Artificialisation Nette • Déployer la logique ERC pour les projets non soumis à étude d'impact ou évaluation environnementale • Accompagner une collectivité dans l'adaptation au changement climatique via l'élaboration de son PLUi 	<ul style="list-style-type: none"> • CartaParc : outil de cartographie en ligne (fin 2020) • Veille foncière et définition de la stratégie d'acquisition dans le cadre de la logique ERC • Suivi et évaluation des mesures compensatoires par le Syndicat mixte du Parc

► **Priorités stratégiques 2021-2023**

- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur document d'urbanisme
- Expérimenter sur le Zéro Artificialisation Nette
- Accompagner les porteurs de projets dans la logique ERC et tendre vers une application généralisée pour tout type de projet
- Déployer des outils fonciers pour préserver le patrimoine naturel, la TVB et soutenir l'économie agricole



Thème 2 : PAYSAGES et ARCHITECTURE

Objectifs Charte 2013-2028	Indicateurs	Engagements Syndicat mixte	Engagements Signataires
1.2.1 Affirmer la qualité paysagère et environnementale du territoire et l'inscrire dans la dynamique de l'axe Seine	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	Peu satisfaisant
1.2.2 Décliner les stratégies paysagères par structures et unités paysagères	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	
1.2.3 Faire cohabiter et intégrer l'habitat contemporain et bioclimatique au patrimoine bâti du territoire	Peu satisfaisant	Satisfaisant	
1.2.4 Réglementer la publicité et mettre en place une charte signalétique	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	
1.4.3 Protéger et valoriser les patrimoines bâtis remarquables	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	

► Evolution des moyens humains

Les moyens alloués pour les missions Paysages et Architecture sont constants depuis 2014 (2 ETP). En revanche, on note une baisse du temps alloué pour les conseils plantations et les commandes groupées de végétaux locaux depuis que l'agent en charge de ces dossiers a pris la responsabilité des services techniques début 2014 (à son départ en 2020, suspension des conseils plantations aux habitants mais maintien des commandes groupées).

► Principales réalisations

Paysages. Depuis fin 2018, en partenariat avec le CAUE 76, le CEN Normandie et le Centre Photographique Rouen Normandie, le Parc porte la mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) de la vallée de Seine : un outil d'observation et de suivi des dynamiques d'évolution des paysages visant à favoriser la mise en œuvre de politiques d'aménagement qualitatives sur le territoire. Le Parc sensibilise et apporte également un appui technique aux collectivités et autres partenaires pour la prise en compte des spécificités paysagères : réalisation du chantier de restauration de la hêtraie de Barre-Y-Va, étude ethnopaysagère et chantiers d'entretien pour préserver et valoriser les clos-masure, redéfinition du projet « route des chaumières » en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles, participation au suivi des sites classés sur le territoire, intégration de règles de protection du patrimoine remarquable dans les documents d'urbanisme. Enfin, le Parc accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de projets d'aménagements paysagers : 18 conseils aux collectivités sur les espaces publics, les entrées de bourgs, les traversées de villages, la gestion différenciée des espaces verts communaux...

Architecture. Le Parc accompagne les collectivités et les habitants via des conseils architecturaux sur la rénovation de bâtiments traditionnels ou la construction/extension de bâtiments contemporains : 1 800 conseils apportés sur des dossiers de demande d'autorisation de construire sur sollicitation du Service d'Urbanisme Mutualisé de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, de l'architecte des Bâtiments de France, du Service Urbanisme de Caux Seine Agglomération et de la Mairie de Canteleu ; 140 permanences assurées auprès des services instructeurs de Caux Seine Agglomération et de Canteleu ;

355 rendez-vous avec des particuliers sur site ou à la Maison du Parc. Le Parc sensibilise également à la préservation du bâti traditionnel et à la construction de qualité environnementale : 14 stages de techniques traditionnelles de construction animés par des professionnels depuis 2014 (torchis, bauge, taille de silex, enduit à la chaux, béton de chanvre), des réalisations exemplaires (rénovation de la chaumière aux orties à la Haye de Routot, réhabilitation thermique et fonctionnelle de la Maison du Parc). Enfin, le Parc accompagne les collectivités dans leurs démarches innovantes en matière d'architecture contemporaine pour des équipements publics (collège de Bourneville, cinéma de Pont-Audemer, écoles à Canteleu...).

Patrimoine arboré. Le Parc anime une politique en faveur du patrimoine arboré via l'organisation de commandes groupées de végétaux locaux et des conseils plantations pour les particuliers et les collectivités : près de 100 000 plants vendus, 130 conseils plantations à domicile et 10 ateliers de sensibilisation à la taille des arbres, des fruitiers et au passage de haies depuis 2014.

Publicité. Le Parc accompagne les collectivités et les acteurs économiques dans le respect de la réglementation relative à l'affichage publicitaire : conseils sur les Règlements Locaux de Publicité Intercommunaux (1 RLPI approuvé et 2 en cours d'élaboration), participation à l'élaboration de la charte signalétique du Département de l'Eure, accompagnement des DDTM 27 et 76 dans leur travail de suppression des dispositifs illégaux sur le territoire du Parc, renouvellement des panneaux d'entrée de communes Parc en partenariat avec les EPCI.

► Bilan 2014-2020

Si le Contrat Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) Vallée de la Seine 2015-2020 a permis d'injecter des moyens financiers et techniques pour développer des projets paysagers le long de l'axe Seine, on observe que, suite aux expérimentations du Parc, les outils financiers de promotion de la qualité paysagère ont fait défaut ; tout comme les relais dans les structures territoriales. De fait, cette thématique a peu d'homologues à la Région, dans les Départements ou les EPCI. Par ailleurs, les opportunités financières et les appels à projets dédiés sont peu nombreux et dans leur grande majorité, les cahiers des charges ne permettent pas l'innovation (le paysage est souvent réduit aux seules composantes arborées) ou sont en décalage avec l'approche socio-

paysagère initiée par le Parc.

Les architectures traditionnelles sont emblématiques des paysages et contribuent à donner une identité forte au territoire. Or, on constate qu'une grande partie des nouvelles constructions tendent à générer une banalisation des paysages et tout particulièrement sur certains sites patrimoniaux et routes touristiques du territoire. Une attention doit être portée par les collectivités pour mettre en contact les lotisseurs/aménageurs avec le Parc pour re-contextualiser les projets de construction. De fait, quand le rôle de l'architecte et l'intérêt de le solliciter en amont sont connus et compris, la qualité des projets s'en ressent. Par ailleurs, si les conseils architecturaux aux habitants apportent une réelle visibilité au Parc, il apparaît qu'ils sont également très chronophages, en particulier quand les moyens humains sont déjà affectés à des projets internes (réhabilitation de la Maison du Parc, réfection du bâtiment Bai pour les collections du Parc, restructuration du clubhouse du Golf de Jumièges, local technique pour le projet canards de Duclair...).

La politique du Parc en termes de conseils plantation et de commandes groupées est reconnue et permet une interaction efficace avec les habitants du territoire. Cependant, le Parc manque de moyens pour développer les actions en matière de valorisation du patrimoine arboré. Les conseils individuels sont chronophages et l'efficacité de cette mission n'est pas atteinte du fait du temps disponible alloué, de l'insuffisance de développement de projets communaux ou intercommunaux et de l'absence quasi-totale de retours sur les conseils émis.

En matière d'affichage publicitaire, une dynamique est enclenchée pour réduire l'impact paysager : 75% des communes (soit 54/75) sont engagées dans l'application de la réglementation en 2019 (elles étaient 8 en 2014). Toutefois, un travail de sensibilisation et de mise en conformité plus conséquent mérite aujourd'hui d'être mené

► **Enjeux identifiés pour la fin de la Charte**

- Créer des espaces de travail partagés autour du thème paysage et impulser, via l'entrée « paysage » de nouvelles pratiques d'aménagement du territoire respectueuses de l'identité du territoire
- Redonner à l'arbre une place prépondérante dans nos paysages : identité culturelle, support de biodiversité, de soutien à l'économie agricole, de la résilience des territoires...
- Rendre attractif le territoire en intégrant davantage « l'identité du lieu » dans les projets opérationnels (opérations d'aménagement, permis d'aménager, de construire...)

► **Perspectives 2021-2028**

Action à poursuivre	Action à réorienter
<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser, valoriser et promouvoir l'utilisation de l'Observatoire Photographique des Paysages (OPP) • Accompagner les collectivités pour intégrer la qualité paysagère dans leur projet d'aménagement ainsi que dans les documents d'urbanisme et de planification • Développer des actions de préservation des structures paysagères par unités territoriales • Poursuivre la sensibilisation des élus et des habitants sur l'impact du changement climatique sur les paysages • Poursuivre la collaboration avec les professionnels, les collectivités et les services instructeurs pour que les constructions respectent le patrimoine paysager du Parc • Poursuivre le conseil aux habitants pour la réhabilitation et les constructions neuves • Promouvoir l'utilisation des matériaux traditionnels dans la construction • Mettre en œuvre le chantier de rénovation thermique et fonctionnelle de la Maison du Parc • Poursuivre l'accompagnement des EPCI lors de l'élaboration de leur Règlement Local de Publicité et la sensibilisation sur l'affichage publicitaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions de préservation, restauration et plantation du patrimoine arboré (conseils plantations, commandes groupées) • Privilégier une approche des réglementations en matière d'affichage publicitaire par intercommunalités en introduisant la publicité de manière exceptionnelle et justifiée
Nouvelle action	Action à abandonner
<ul style="list-style-type: none"> • Initier l'accompagnement des collectivités dans la définition de leur stratégie d'anticipation/adaptation du changement climatique en lien avec la thématique agricole (ex : Plan de Paysage) • Prendre en compte les co-visibilité paysagères et valoriser les cônes de vues (si moyens humains et financiers alloués) • Sensibiliser sur les services rendus par l'arbre et la végétation et accompagner les collectivités pour renforcer la place de l'arbre dans les territoires 	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire la vallée de la Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO

► **Priorités stratégiques 2021-2023**

- Finaliser et valoriser l'Observatoire Photographique des Paysages (OPP)
- Développer les actions de préservation, restauration et plantation du patrimoine arboré
- Finaliser le projet de réhabilitation thermique et fonctionnelle de la Maison du Parc



Objectifs Charte 2013-2028	Indicateurs	Engagements Syndicat mixte	Engagements Signataires
1.3.2 Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la trame bleue	Assez satisfaisant	Satisfaisant	Assez satisfaisant
1.3.3 Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la trame verte	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	
1.4.1 Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire	Assez satisfaisant	Satisfaisant	
1.4.2 Développer un programme volontariste en faveur de la nature ordinaire support de la biodiversité	Non renseigné	Peu satisfaisant	
1.5.1 Atteindre le bon état écologique et chimique des eaux par une gestion globale et volontariste	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	

► Evolution des moyens humains

Le pôle Eau et Biodiversité compte 14 agents en 2020 (dont 1 responsable). Depuis 2017, un poste supplémentaire a été créé sur Natura 2000 pour mener spécifiquement le projet de révision des Documents d'Objectifs. Les financements Natura 2000 et RNNMV sont stables dans le temps. Les financements AESN se maintiennent au global avec cependant une baisse notée depuis 2019 et des conditions d'éligibilité plus restrictives. Un financement de l'OFB a été obtenu fin 2019 permettant le lancement d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) avec un nouveau poste dédié.

► Principales réalisations

Connaissances des espèces et milieux naturels. Le Parc poursuit ses suivis scientifiques visant à améliorer la connaissance des milieux humides et aquatiques : près de 80 rapports d'étude produits et contribution aux plans d'actions régionaux, points de mesures hydrologiques, relevés phytosociologiques, suivis avifaune, invertébré, amphibien et piscicole. Un focus est parfois fait sur les espèces remarquables et dans le cas de l'avifaune qui bénéficie d'un observatoire dédié, des analyses par milieux et groupes fonctionnels sont produites. En cohérence avec les observatoires existants au niveau régional et national, le Parc a entamé le recentrage de ses suivis afin de mettre en place à terme, un observatoire des milieux humides et aquatiques. En outre, 130 000 données faune et flore sont centralisées dans la base de données naturalistes STERNE afin d'alimenter la plateforme régionale de l'Observatoire de la Biodiversité Normandie. En parallèle, un projet mutualisé avec les 3 autres Parcs normands est en cours pour valoriser ces données naturalistes via une application en ligne (GéoNature).

Actions opérationnelles en faveur des milieux humides. Le Parc a achevé les travaux de curage de la Grand'Mare et en a évalué les effets sur le milieu naturel via la mise en place d'indicateurs. Le Parc met en œuvre les plans de gestion et gère également en régie directe 513 ha de terrains en milieu humide dont la Réserve Naturelle Nationale du marais Vernier (d'autres parcelles acquises dans le cadre de la stratégie foncière sont confiées à des agriculteurs sous forme de baux ruraux à clauses environnementales). Cela passe notamment par le pâturage d'un cheptel de 160 animaux rustiques. Des programmes de restaura-

tion de réseaux de mares et d'arbres têtards ont été réalisés.

Accompagnement en faveur de la biodiversité. Le Parc délivre des conseils et de l'accompagnement auprès des usagers, des porteurs de projets privés ou publics, des services de l'Etat et des collectivités. Par exemple, le Parc accompagne les structures dotées de la compétence GEMAPI sur la gestion des milieux humides et des réseaux aquatiques (5 Syndicats de bassin versant/rivière, 2 EPCI, 3 ASA et les FDPPMA). Il a également contribué à 5 projets de renaturation de rivières, 3 SAGE, 5 Plans Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau (PPRE), 3 Plans de Prévention des Risques Naturels et Littoraux, 2 Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), 4 projets de restauration des continuités écologiques et une dynamique territoriale engagée autour de la gestion concertée de la ressource en eau sur le marais Vernier. Enfin, en lien avec la stratégie régionale, le Parc lutte ponctuellement contre les déséquilibres liés à 8 Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

Animation territoriale. Le Parc suit, met en œuvre et révisé les Documents d'Objectifs (DOCOBS) sur 4 sites Natura 2000 au titre des Directives Habitats (13 000 ha) et Oiseaux (19 000 ha en partenariat avec la Maison de l'Estuaire). Il a signé des chartes ou contrats Natura 2000 avec 7 bénéficiaires et a contribué à la labellisation RAMSAR du site marais Vernier et vallée de la Risle maritime en partenariat étroit avec la Communauté de Communes Roumois Seine.

Le Parc a également démarré un programme d'actions sur la nature ordinaire : suite à une expérimentation sur la commune de St-Martin de Boscherville, un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) a été engagé sur 15 communes du territoire du Roumois, accompagnement d'une commune et d'un EPCI pour une reconnaissance Territoires Engagés pour la Nature (TEN) et réflexion prospective pour l'adaptation aux changements climatiques.

► Bilan 2014-2020

L'effort de pédagogie et les crises environnementales successives favorisent une prise de conscience collective des enjeux liés à l'eau et la biodiversité, même si celle-ci ne se traduit pas encore systématiquement dans les décisions d'aménagement du territoire, première entrée pour assurer la préservation du patrimoine naturel. Les structures signataires et partenaires de la

Charte développent également des stratégies d'actions sur l'eau et la biodiversité dans le domaine de leurs compétences, amenant le développement des conventions de partenariat. Dans ce contexte plus favorable à la compréhension des enjeux, l'intervention du Parc à de multiples degrés (expertise, connaissance, action de terrain, conseil, sensibilisation, impulsion de projets) est reconnue, sollicitée et soutenue par ses financeurs. Les actions sont cependant encore assez ciblées notamment du fait de montages financiers et administratifs contraints. Ceci freine la souplesse et la réactivité nécessaires pour s'adapter en temps réel aux besoins décelés, et explorer plus facilement certains domaines ou types d'intervention (accompagnement d'une collectivité sur un appel à projets, travail sur la nature ordinaire, approfondissement connaissance, innovation...).

En outre, une marge d'amélioration existe pour davantage valoriser pédagogiquement les expertises et les données récoltées et les mettre au service de la gestion opérationnelle et de l'aide à la décision. La structuration plus globale des suivis à long terme nécessiterait un appui et un cadrage méthodologique voire financier des services de l'Etat (au sens large) et l'acceptation par tous de la nécessité d'un temps long, comme cela est le cas sur l'observatoire de l'avifaune.

Sur le volet Natura 2000, on note encore un défaut de motivation ou de compréhension des acteurs notamment sur le volet réglementaire, que n'arrive pas à compenser le volet contractuel incitatif (appels à projets intermittents, montage et suivi parfois complexe des contrats...), appelant ainsi à réorienter, intensifier les moyens et les outils d'animation.

Enfin, déjà très impliqué au sein de chacune de ses actions pour intégrer les effets du changement climatique et en particulier sur la ressource en eau, il reste au Parc à prendre toute sa place dans une nouvelle gouvernance globale stabilisée (GEMAPI notamment). Les effets escomptés ne se feront toutefois sentir que si dans le même temps l'ensemble des forces de décision au niveau local comme (inter)national font de la biodiversité (sous toutes ses formes) un élément socle, transversal et totalement intégré, de leurs diverses stratégies sectorielles.

► **Enjeux identifiés pour la fin de la Charte**

- Un positionnement clair et partagé du Parc dans la gouvernance GEMAPI, pour des projets structurants sur les milieux humides et aquatiques, ambitieux en matière de résilience et d'implication citoyenne, à valeur de transfert d'expérience, en maintenant l'effort de connaissance et de suivi notamment dans le contexte de changement climatique
- Une intégration plus forte et cohérente de la biodiversité dans les politiques sectorielles (notamment aménagement) en développant les actions et l'accompagnement sur la nature ordinaire, la trame verte et bleue, et en favorisant l'émergence de projets volontaristes

► **Perspectives 2021-2028**

Action à poursuivre	Action à réorienter
<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir, exploiter et valoriser les données sur les espèces et les milieux naturels (Sterne, GéoNature...) • Poursuivre l'acquisition, l'analyse et l'exploitation des données de l'observatoire avifaune sur la ZPS Natura 2000 notamment au service du volet scientifique du projet de Référentiel partagé sur les Priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de Seine (REPERE) • Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur le territoire du Roumois : outil de connaissance, d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire et levier d'animation et de sensibilisation auprès de tous les acteurs • Achever la révision des DOCOBS Natura 2000 pour les ZPS et la ZSC • Gérer et valoriser un réseau de sites humides, dont la RNN du marais Vernier, dans une logique de Grand Estuaire et transférer les retours d'expériences • Assister les maîtres d'ouvrages sur les projets liés à la GEMAPI • Appuyer les communes et les EPCI pour élaborer et mettre en œuvre la TVB sur leurs territoires notamment dans le cadre des documents d'urbanisme • Porter des travaux de restauration de la TVB : restauration de milieux humides, continuité écologique des cours d'eau, mares, alignements d'arbres têtards... 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des plans d'actions opérationnels (pluri) annuels conjointement sur tous les sites Natura 2000 animés par le Parc • Piloter un plan de gestion concerté de l'eau sur le marais Vernier dans un contexte d'adaptation au changement climatique (monter le projet avec une approche intégrée hydrologie-milieux-usages-climat) • Mettre en œuvre un observatoire des milieux humides et aquatiques du territoire sur la base du projet national MHEO et contribuer au suivi hydrologique de l'Estuaire (à adapter au cadre national et local qui sera donné) • Réorientation de suivis avifaune en s'appuyant sur le public : Cigogne, Faucon pèlerin... • Réorientation des suivis effectués sur les prairies • Priorisation des actions de gestion/restauration opérationnelles vers une logique d'ensemble, ou dans le cas contraire suffisamment justifiées sur le plan scientifique ou en termes d'enjeu spécifique (dans le cadre des plans de gestion de site par exemple)
Nouvelle action	
<ul style="list-style-type: none"> • Conventionner avec les structures gémapiennes pour la maîtrise d'ouvrage d'actions GEMA sur le territoire et s'intégrer dans les Contrats de Territoire Eau et Climat (CTEC) • Accompagner les projets de restauration liés à la Seine et ses affluents notamment via le projet REPERE • Co-porter la réalisation d'un document fédérateur pour la gestion et la valorisation du site RAMSAR • Développer l'accompagnement des collectivités et des entreprises vers une démarche de progrès dans la gestion de leurs espaces, notamment via les dispositifs Territoires Engagés pour la Nature (TEN) et Entreprises Engagées pour la Nature (EEN) 	

► **Priorités stratégiques 2021-2023**

- Conventionnements pour mener des actions dans le cadre de la GEMA (maîtrise d'ouvrage déléguée, directe ou appui aux maîtres d'œuvre)
- Projet de gestion concertée de l'eau sur marais vernier (hydrologie/milieux/usages/climat)
- Gestion de milieux humides remarquables et valorisation de l'expérience acquise
- Finalisation de la révision des DOCOBS et des premiers plans pluriannuels d'animation
- Exploitation des données espèces, végétations et milieux au service des projets, et partage avec tous les publics
- Finalisation de l'ABC et de la TVB du Roumois et développement d'un programme d'actions pour la TVB et la nature ordinaire



Thème 4 : AGRICULTURE et FORÊT

Objectifs Charte 2013-2028	Indicateurs	Engagements Syndicat mixte	Engagements Signataires
1.3.2 Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la trame bleue (MAE)	Assez satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant
1.3.3 Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la trame verte (biodiversité forestière)	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	
2.1.1 Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux	Assez satisfaisant	Satisfaisant	
2.1.2 Développer les filières d'utilisation des matériaux locaux	Assez satisfaisant	Peu satisfaisant	
2.6.2 Développer les énergies renouvelables dans le respect des spécificités du territoire (bois énergie)	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	

► Evolution des moyens humains

Depuis 2014, 2 chargés de mission sont missionnés sur les thématiques Agriculture et Forêt. Entre 2015 et 2018, renfort de 6 vacataires pour les campagnes liées aux mesures agro-environnementales (MAE). En 2019, grâce à une recherche d'optimisation des crédits de l'AESN, un agent supplémentaire a pu être recruté sur les filières agricoles.

► Principales réalisations

Agriculture durable. Le Parc, historiquement très engagé dans la préservation des prairies humides a poursuivi son rôle d'opérateur MAE qui lui permet de soutenir financièrement les agriculteurs qui entretiennent ces milieux. Plus de 225 exploitations ont contractualisé des mesures de gestion extensive de prairies pour un total de 5 907 ha préservés (contre 4 474 ha en 2015).

Au travers des engagements pris dans la nouvelle Charte, les élus se sont résolument positionnés pour le développement de l'agriculture biologique avec un objectif de 6% de la SAU du territoire converti en 2025 (2,4% en 2018, soit 1 122 ha). Une première expérimentation a été menée sur les terres agricoles du captage de Bardouville après exploitation en carrières. Ainsi, 200 ha ont été reconvertis en agriculture biologique. Une étude prospective va être réalisée en 2020 afin d'identifier les leviers de développement de l'agriculture biologique sur l'ensemble du territoire et de proposer des actions adaptées.

Filières et alimentation locales. Afin de valoriser la production arboricole spécifique à la vallée de Seine, le Parc a choisi la route des fruits comme fil conducteur pour expérimenter de nouvelles méthodes de promotion et de développement local mêlant approche touristique, animations culturelles et éducation à l'environnement. Tous les ans, des manifestations sont organisées ; une vraie plus-value financière pour l'ensemble des acteurs économiques de la route des fruits.

Seule race locale dont le berceau se situe sur le territoire du Parc, le canard de Duclair a vu son dernier éleveur arrêter son activité en 2012. Race à petit effectif uniquement détenue par des amateurs, le Parc, alerté par le Club de sauvegarde des Races avicoles normandes, a créé en 2014, un élevage de conservation de canards de Duclair. Comprenant 36 canards au départ, il en compte aujourd'hui 76. En effet depuis 2018, une nouvelle étape a été franchie avec la construction d'un local dédié à l'incubation

afin de fournir des poussins aux éleveurs et de relancer une filière professionnelle.

Le développement de l'alimentation locale (vente directe, restauration collective...) est également un enjeu pour le Parc et ses partenaires. Ainsi, une déclinaison locale du scénario Afterres 2050 (scénario prospectif visant à mettre en œuvre des actions globales sur l'alimentation et l'agriculture respectant les accords climatiques) a été engagée fin 2019 avec la Métropole Rouen Normandie et la Communauté urbaine du Havre en appui de leurs Plans Alimentaires Territoriaux.

Charte forestière. La thématique forêt était peu prise en compte dans la Charte précédente. Pour avancer sur cette thématique, le Parc et ses partenaires ont élaboré une charte forestière de territoire pour préciser les actions à réaliser collectivement et ainsi répondre aux enjeux forestiers définis dans la Charte (biodiversité forestière, bois d'œuvre, bois énergie, enjeux sociétaux, haies). Cette charte a été signée en 2014 conjointement avec la charte forestière de la Métropole Rouen Normandie. En parallèle, l'Union Régionale des Collectivités Forestières (URCOFOR) a été créée.

Bois énergie. Un des volets les plus engagé de la charte forestière concerne le bois énergie avec quelques opérations emblématiques telles que le programme ARBRE (financé par l'ADEME), l'accompagnement de collectivités pour le développement du bois énergie et depuis 2019, la mise en œuvre d'un projet de coopération LEADER avec Dinan Agglomération et des partenaires finlandais pour le développement de projets citoyens de production de chaleur issue de biomasse (projet FRANSU). En parallèle, des actions d'accompagnement technique et financier des agriculteurs pour la restauration du maillage de haies ont été conduites mêlant l'approche environnementale et énergétique : 14 plans de gestion bocagers réalisés sur les communes de Villequier, Vatteville-la-Rue et St-Martin de Boscherville.

Bois d'œuvre. Un autre volet concerne la valorisation du bois d'œuvre local, avec l'accompagnement du projet de halle d'accueil de randonneurs à Vatteville-la-Rue : de sa conception (travail partenarial avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie) à sa fabrication à partir de bois produit et transformé localement. Ce projet bénéficie d'une subvention LEADER à hauteur d'environ 60 000 euros.

Biodiversité forestière. Enfin, pour compléter ces volets économiques, un ambitieux programme d'inventaire de la biodiversité forestière a été engagé en 2019 avec plus de 4 000 ha de forêts privés inventoriés. Cette étude intitulée trame boisée vise à améliorer les connaissances et à la diffuser auprès des propriétaires forestiers afin de mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration.

► Bilan 2014-2020

Engagé de longue date dans la mise en œuvre des mesures agro-environnementales, le Parc reste en grande partie tributaire de la future PAC. La mise en œuvre à venir de cet outil est encore incertaine et devra s'accompagner d'une animation territoriale et d'un accompagnement technique des agriculteurs pour que les pratiques mises en œuvre soient durables. Le Parc a également engagé une étude stratégique pour déterminer les pistes de développement de l'agriculture biologique, autre enjeu prioritaire de la Charte. Peu positionné sur l'alimentation et les filières locales dans la Charte précédente, le Parc s'est emparé de ces thématiques notamment via le projet de valorisation des canards de Duclair et plus récemment via le projet « Afterres Seine normande 2050 ». Les dynamiques actuelles de consommation vers des produits alimentaires sains, de qualité, de proximité et vertueux pour l'environnement témoignent de l'importance de poursuivre ce travail, à la fois de mobilisation des acteurs locaux et d'accompagnement des agriculteurs dans l'évolution des pratiques agricoles.

Sur le volet forêt, la charte forestière mise en place en 2015 a permis d'initier la mise en œuvre d'un programme d'actions traitant à la fois de la gestion durable des forêts, de la préservation, de la gestion et de la valorisation des haies, des filières bois construction et bois énergie ou encore des usages récréatifs des forêts. Ainsi, si le positionnement du Parc est encore à développer pour faire de la forêt et du bois, un véritable marqueur du territoire notamment dans le cadre du changement climatique et de la transition énergétique, il commence à trouver sa place parmi les acteurs de la filière.

► **Enjeux identifiés pour la fin de la Charte**

- Accompagner des agriculteurs pour permettre l'adaptation aux changements climatiques et le développement de pratiques biologiques
- Développer des filières locales (produits agricoles, alimentaires, matériaux, énergie bois...)
- Préserver la biodiversité forestière et les haies

► **Perspectives 2021-2028**

Action à poursuivre	Action à réorienter
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le rôle d'opérateur MAEC (nouvelle programmation reportée en 2023) • Poursuivre le travail prospectif « Afterres 2050 » sur l'agriculture et l'alimentation locale • Poursuivre le partenariat « RESOLIS » visant à accompagner les initiatives et dynamiques de transition alimentaire • Poursuivre la gestion de l'élevage conservatoire du canard de Duclair et animer le réseau d'acteurs de la filière • Valoriser les résultats de l'étude « Trame boisée » sur la biodiversité forestière • Développer l'utilisation du bois d'œuvre local dans la commande publique (halle à Vatteville-la-Rue, partenariat avec l'ENSA de Normandie autour de projets de construction bois, développement d'un groupe de certification FSC) • Evaluer le programme de développement du bois énergie « ARBRE » coordonné par le Parc et poursuivre le projet européen de coopération « FRANSU » autour de la valorisation du bois énergie • Poursuivre les chantiers d'entretien de haies et d'arbres têtards et valoriser le bois énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la connaissance sur les prairies et valoriser les pratiques extensives via le concours « Prairies fleuries » • Accompagner les éleveurs en zones humides (réflexions sur la mise en place d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental GIEE Marais Vernier et des Paiements pour Services Environnementaux PSE) • Elaborer un avenant à la charte forestière 2021-2027 intégrant de nouveaux enjeux en partenariat avec les collectivités et les acteurs de la filière
Nouvelle action	Action à abandonner
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'étude stratégique pour le développement de l'agriculture biologique et mettre en œuvre un plan d'actions • Accompagner les établissements scolaires et les collectivités sur l'instauration d'une restauration collective privilégiant les produits locaux et biologiques • Engager un travail sur la mise en œuvre d'une zone de conservation de l'abeille noire • Mettre en place un martelloscope (outil de simulation de la gestion forestière) • Identifier l'impact de la sylviculture sur les milieux naturels et sur les usages des milieux forestiers via le programme de recherche « FUSEE » • Poursuivre le programme de plantation de haies en milieu agricole via les fonds Région/Europe alloués • Accompagner la réalisation de Plans de Gestions des Haies et déployer le label HAIE 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire de la Maison du Parc, une vitrine des produits locaux (choix de réorienter la valorisation par le biais des boutiques de produits locaux)

► **Priorités stratégiques 2021-2023**

- Lancer la phase opérationnelle de mise en œuvre du scénario Afterres avec l'étude de faisabilité d'un projet alimentaire de territoire en lien avec les enjeux liés à l'agriculture biologique
- Accentuer le travail de développement de filières agricoles de qualité et de réflexion sur les filières matériaux
- Développer un groupe de certification FSC (Forest Stewardship Council, Conseil de Soutien de la Forêt)



Thème 5 : SERVICES de PROXIMITE et DYNAMIQUES ECONOMIQUES

Objectifs Charte 2013-2028	Indicateurs	Engagements Syndicat mixte	Engagements Signataires
2.2.1 Maintenir par l'innovation l'offre de services de proximité	Non renseigné	Satisfaisant	Peu satisfaisant
2.2.2 Rendre accessible les services au plus grand nombre	Non renseigné	Non renseigné	
2.2.3 Organiser l'offre de transport autour des pôles et services de proximité	Assez satisfaisant	Peu satisfaisant	
2.3.1 Encourager et accompagner la création d'activité et la transmission d'entreprises	Peu satisfaisant	Insatisfaisant	
2.3.2 Développer l'économie sociale et solidaire	Non renseigné	Insatisfaisant	

► Evolution des moyens humains

Dans la précédente Charte, le Parc accompagnait les entreprises uniquement sur le volet environnemental. Le pôle économie créé en 2011 en préfiguration de l'actuelle Charte ne comportait au départ que 3 ETP (Artisanat, Tourisme, Agriculture). En 2014, le Parc se positionne pour porter avec deux Pays, un programme LEADER permettant de financer 3 ETP pour accompagner les porteurs de projet et contribuer au développement économique du territoire.

► Principales réalisations

LEADER Seine Normande. Le Syndicat mixte contribue au développement des services et des commerces en milieu rural via le programme LEADER Seine Normande. Sa plus-value se retrouve à 2 niveaux : le choix des thématiques en lien avec la Charte et la priorité portée au soutien des petits projets privés. Ainsi, le programme LEADER 2014-2020 bénéficie d'une enveloppe dédiée de 3,15 millions d'euros de FEADER, en priorité destinés aux porteurs de projets privés pour des réalisations visant à développer l'économie locale (commerces et services en milieu rural, tourisme, transport...). L'équipe a su mobiliser des contreparties publiques pour ces porteurs de projets privés. Dans ce cadre, un réseau d'ingénierie comprenant l'ensemble des techniciens (EPCI, Chambres consulaires, associations...) a été initié et donne un avis sur les projets accompagnés par l'équipe LEADER. Une centaine de dossiers ont été accompagnés à ce jour dont 54 déjà programmés (24 projets publics et 30 projets privés).

Services de proximité. Pour maintenir l'offre de services de proximité dans les villages et leur accessibilité aux personnes fragiles, le Parc a accompagné : le rachat du dernier commerce de Conteville Au marché Rever, la création d'un réseau solidaire et écoresponsable pour personnes âgées isolées Café-in à Duclair, des visites de convivialité pour les personnes âgées Café causette dans la presqu'île de Brotonne et enfin la création d'un pôle médico-social thérapeutique à Bourg-Achard. A noter qu'avec le soutien LEADER, certaines communes se positionnent dans l'achat de foncier dans le cadre du maintien de leur dernier commerce.

Transports. Concernant l'organisation de l'offre de transport, le

Parc a contribué au développement d'une plateforme mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle.

Création-Reprise d'activités En lien avec la création d'activités et la transmission d'entreprises, le Parc a notamment favorisé l'organisation d'une start-up weekend à Pont-Audemer et soutenu la démarche STEP d'adéquation entre besoins du territoire et porteurs de projets économiques sur Caux-Seine Agglo.

Economie sociale et solidaire. Pour développer l'économie sociale et solidaire, le programme LEADER a permis la création d'une Ressourcerie dans le secteur d'Yvetot et l'achat d'outils de production pour le développement du chantier d'insertion Comme un arbre pour la MJC de Duclair.

Coopération. Concernant les partenariats avec les acteurs nationaux et internationaux, deux projets de coopération ont été proposés dans le cadre du programme LEADER : la structuration de la filière bois énergie en partenariat avec Dinan Agglomération, la SCIC ENR Pays de Rance, Finnish Forest Centre, LEADER Aispari et Thermopolis et la mise en œuvre d'une destination touristique ornithologique nationale « Les Parcs naturels régionaux de France, destinations d'excellence pour le tourisme ornithologique » avec 8 autres Parc naturels régionaux français.

► Bilan 2014-2020

Le portage du programme LEADER a permis au Parc d'investir le champ économique en complémentarité avec les EPCI et les Chambres consulaires. Ainsi, le soutien technique et financier LEADER a eu un effet levier positif dans le maintien des derniers services de proximité des villages ruraux. En effet, ces investissements ont facilité la reprise des services de proximité par des repreneurs privés. Ce travail doit être maintenu et amplifier afin que ces services soient au plus près des habitants. Ainsi, l'enquête menée auprès des habitants en 2020 montre que si un tiers des habitants estiment qu'il n'y pas d'évolution notable, 26% des répondants considèrent que l'offre de services de proximité s'est dégradée depuis 10 ans. La plus-value du Parc se trouve à travers des solutions d'ingénierie, de mise en relation et d'innovation. Le programme LEADER porté par le Parc a permis de constituer un premier réseau d'entrepreneurs innovant se rattachant aux Ambitions de la Charte. Ce réseau d'entrepreneurs est une

ressource qui doit être animé et maintenu pour créer une solidarité technique avec les futurs créateurs et repreneurs d'entreprises.

Pour autant, la plus-value du Parc a été plus timide sur des thématiques comme l'organisation de l'offre de transport, l'accompagnement à la création et à la transmission d'entreprises ou le soutien à l'économie sociale et solidaire (pourtant des enjeux forts identifiés en début de Charte). Par ailleurs, bien que plusieurs structures de visites à domicile auprès des personnes âgées ou d'accueil d'enfants en situation de handicap aient été soutenues, le Syndicat mixte s'est assez peu saisi de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap (aspect réglementaire et aménagement des sites très lourd).

La question est à présent de savoir si ce programme sera reconduit après 2020 car sans LEADER 2023-2027, les marges de manœuvre sur le développement de l'économie locale seront considérablement réduites pour le Parc. De fait, le programme LEADER a eu un rôle moteur dans l'avancement des ambitions économiques de la Charte et l'objectif est à présent de reconduire cette opération. Le dispositif pourra être amplifié par l'intégration d'un financement particulier par objectif opérationnel permettant d'agir en cofinancement du programme LEADER. Dans l'attente de pouvoir candidater à une nouvelle programmation, il est envisagé d'approfondir certains domaines d'intervention notamment le volet commerces et artisanat, mais également le soutien à l'énergie et l'isolation de l'habitat (cf. thème 6 sur la transition énergétique).

► **Enjeux identifiés pour la fin de la Charte**

- Définir une nouvelle stratégie LEADER 2023-2027 basée sur l'évaluation du programme actuel et en relation étroite avec la Charte du Parc
- Dans la période de transition : Approfondir des domaines d'intervention (commerces, artisanat...) pour une meilleure prise en compte dans le futur programme

► **Perspectives 2021-2028**

Action à poursuivre	Action à réorienter
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer le programme LEADER 2014-2020 et communiquer sur ses résultats • Programmer et mettre en paiement les projets LEADER passés en avis d'opportunité • Poursuivre l'accompagnement des communes rurales dans leur projet de revitalisation de leur centre-bourg et de maintien de leurs derniers commerces (réalisation d'un diagnostic) 	<ul style="list-style-type: none"> • /
Nouvelle action	Action à abandonner
<ul style="list-style-type: none"> • Définir une nouvelle stratégie LEADER pour le programme 2021-2027 et formaliser les feuilles de routes techniques avec les signataires et les partenaires • Réaliser un diagnostic de l'artisanat local et étudier la faisabilité de liens avec le développement de filières locales (lin, chanvre, roseaux...) 	<ul style="list-style-type: none"> • /

► **Priorités stratégiques 2021-2023**

- Evaluer le programme LEADER 2014-2020 et mettre en paiement les projets
- Définir une nouvelle stratégie LEADER 2023-2027
- Réaliser un état des lieux des besoins d'accompagnement des projets de maintien des commerces de proximité
- Elaborer un diagnostic de l'artisanat local et des perspectives de développement de filières locales



Thème 6 : TRANSITION ENERGETIQUE et ADAPTATION AUX RISQUES

Objectifs Charte 2013-2028	Indicateurs	Engagements Syndicat mixte	Engagements Signataires
1.5.2 Préserver et restaurer la qualité des sols	Non renseigné	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant
1.5.3 Préserver et restaurer la qualité de l'air	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	
1.7.1 Garantir la prise en compte des aléas, enjeux et vulnérabilités	Insatisfaisant	Peu satisfaisant	
2.4.1 Garantir l'exemplarité du Syndicat mixte en manageant un Agenda 21	Non renseigné	Satisfaisant	
2.4.2 Accompagner les collectivités dans le développement durable	Satisfaisant	Assez satisfaisant	
2.4.3 Accompagner les entreprises dans une démarche d'amélioration environnementale continue	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	
2.6.1 Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des activités et des bâtiments	Non renseigné	Insatisfaisant	
2.6.2 Développer les énergies renouvelables dans le respect des spécificités du territoire	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	

► Evolution des moyens humains

Lors de la Charte précédente, le Parc bénéficiait d'une chargée de mission développement durable en entreprise et d'un conseiller en énergie. En 2014, le Parc embauche une chargée de mission dédiée à 50% à l'Agenda 21. A partir de 2017, la mise en œuvre de l'Agenda 21 interne est transférée aux services concernés. Suite à l'engagement des EPCI dans l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), l'animation des Agenda 21 auprès des communes est stoppée et le Parc réoriente son action sur le suivi des PCAET et des Stratégies Locales de Gestion des Risques naturels (SLGR) avec notamment une attention particulière sur l'adaptation au changement climatique depuis 2020.

► Principales réalisations

Agenda 21 et PCAET. A partir de 2015, le Parc réalise un diagnostic et un plan d'action Agenda 21 interne sur les déchets, l'eau, l'énergie, l'entretien des locaux et des espaces verts, les déplacements... Dans ce cadre, une compensation carbone des événements est réalisée en partenariat avec l'association Normandie Forêver : reboisement de 1 ha afin de compenser les manifestations organisées telles que Parc en Fête, la Journée de la Randonnée et Journée pour ma Pomme.

Pour permettre aux collectivités locales de structurer leur démarche de développement durable, le Parc a proposé un accompagnement personnalisé. En 2014 et 2015, le Parc a suivi l'élaboration de l'Agenda 21 du Pays du Roumois. En 2017, le Parc a développé un outil spécifique pour les petites communes en partenariat avec l'AREHN (outil abandonné faute de positionnement des communes). Depuis 2019, le Parc participe et accompagne les politiques énergie-climat des EPCI (PCAET et Territoire 100% renouvelable notamment).

Démarche d'amélioration continue. L'accompagnement des entreprises dans leur démarche d'amélioration environnementale continue se traduit via la mise en œuvre de la Marque « Valeurs Parc » pour les entreprises touristiques. Les exploitations agricoles sont accompagnées via les mesures agro-environnementales et le développement de l'agriculture biolo-

gique. Les entreprises forestières et propriétaires forestiers sont accompagnés via les actions de la charte forestière dont le programme ARBRE en partenariat avec l'ADEME qui vise à développer le bois énergie. Dans le cadre du programme Renaturons-nous, des entreprises industrielles et artisanales sont accompagnées pour la prise en compte de la biodiversité au sein des sites de production.

Risques. Concernant la prise en compte des risques, les collectivités sont accompagnées dans le cadre de la mise en place et le suivi des Plans de Prévention des Risques Naturels et Littoraux (Plaine Alluviale Nord de l'Estuaire de la Seine, bassins versants Austreberthe/Saffimbec et Rançon/Fontenelle). Le Parc participe aux SLGRi des Territoires à Risque Inondation (TRI) de Rouen et du Havre ainsi qu'au suivi du Programme d'Action et de Préservation des Inondations (PAPI) Austreberthe.

Dans le cadre des actions menées sur l'eau et la biodiversité sur la TVB, le Parc sensibilise également sur la protection des milieux naturels (prairies, mares, haies, talus) qui participent à la gestion du risque inondation. Il fournit les recensements disponibles et propose une protection réglementaire de ces éléments dans les PLU/PLUi.

Dans le cadre des avis sur les documents d'urbanisme et projets d'aménagement, le Parc émet également un avis sur la prise en compte des risques naturels et technologiques.

Depuis 2015, le Parc accompagne les acteurs dans le secteur du marais Vernier sur les effets bénéfiques d'une tourbière en bon état de fonctionnement (stockage carbone, régulation hydraulique...) mais aussi sur les risques liés à sa minéralisation (inondations, émissions de GES aggravant les effets du changement climatique) et propose des mesures visant à limiter cette dernière.

Rénovation de la Maison du Parc. Sur le volet efficacité énergétique, les travaux de rénovation de la Maison du Parc qui débutent à l'été 2020 permettront d'être un site vitrine pour les collectivités locales du territoire quant aux possibilités d'amélioration de l'isolation, à l'utilisation des énergies renouvelables et l'accessibilité des bâtiments publics.

► Bilan 2014-2020

Les résultats sur le champ de la transition énergétique et de l'adaptation aux risques sont globalement mitigés. De fait, le positionnement initial du Parc visant à accompagner les démarches de type Agenda 21 a été totalement réorienté avec la reprise des démarches PCAET par les EPCI. Sur l'énergie, hormis les résultats encourageants sur le développement du bois énergie, on note un faible positionnement du Parc sur les autres énergies renouvelables (toujours en retrait avec moins de 3% de la consommation totale). Sur la prise en compte des risques, si le Parc a accompagné les collectivités dans le cadre de la gestion et du suivi du risque inondation, il est resté globalement en retrait sur ce sujet tout comme sur la lutte contre le réchauffement climatique où l'approche Parc est jusqu'à présent, très segmentaire et peu lisible.

La thématique de la transition énergétique s'est considérablement renforcée depuis quelques années et les enjeux autour de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation des territoires à ces changements sont devenus cruciaux. Ainsi, afin de répondre aux objectifs de la Charte dans cette deuxième partie d'exercice, il s'agira de poursuivre l'accompagnement des collectivités en renforçant la capacité d'expertise et en se positionnant sur la mise en œuvre de projets innovants qui pourront faire l'objet d'un transfert vers les collectivités compétentes en matière d'énergie et de risques. Ces actions devront permettre de répondre aux enjeux liés au changement climatique en favorisant le recours aux ressources locales afin de réduire les consommations énergétiques tout en poursuivant le développement des énergies renouvelables et en replaçant le citoyen au cœur de ses transitions.

► Enjeux identifiés pour la fin de la Charte

- Poursuivre le travail sur le bois énergie avec un élargissement du champ d'action à d'autres énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique des bâtiments
- Prendre en compte les risques de manière transversale via la prise en compte du changement climatique dans l'ensemble des actions

► Perspectives 2021-2028

Action à poursuivre	Action à réorienter
<ul style="list-style-type: none">• Evaluer le programme de développement du bois énergie « ARBRE » coordonné par le Parc et poursuivre le projet européen de coopération « FRANSU » autour de la valorisation du bois énergie• Mettre en œuvre le chantier de rénovation thermique et fonctionnelle de la Maison du Parc• Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des PCAET et des PLUi• Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des schémas, plans et programmes liés aux risques naturels (notamment inondations)• Poursuivre le suivi de plan éco-responsable interne	<ul style="list-style-type: none">• /
Nouvelle action	Action à abandonner
<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les projets de production et d'utilisation d'énergies renouvelables en lien avec l'habitat• Développer l'utilisation des matériaux locaux pour l'isolation de l'habitat et étudier la faisabilité d'un dispositif de chantiers participatifs pour des travaux de rénovation et d'isolation• Etudier et accompagner le développement de la filière roseaux• Développer des outils d'implication et des projets concrets autour des questions climatiques sur le territoire (ex : outil Cactus)	<ul style="list-style-type: none">• Mener un diagnostic précis des risques et en suivre les évolutions

► Priorités stratégiques 2021-2023

- Poursuivre le travail de coopération « FRANSU »
- Développer des filières éco-matériaux pour l'isolation
- Accompagner les PCAET, les PPRi et les PLUi



Thème 7 : ATTRACTIVITE TOURISTIQUE et LOISIRS DURABLES

Objectifs Charte 2013-2028	Indicateurs	Engagements Syndicat mixte	Engagements Signataires
1.6.1 Concilier les différents usages de loisirs en milieu naturel	Assez satisfaisant	Satisfaisant	Assez satisfaisant
2.5.1 Structurer et animer l'offre de tourisme et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire	Non renseigné	Satisfaisant	
2.5.2 Qualifier les produits et les entreprises touristiques engagées dans une démarche de développement durable	Assez satisfaisant	Satisfaisant	
2.5.3 Promouvoir et commercialiser le territoire, ses activités et savoir-faire locaux afin de développer sa notoriété	Satisfaisant	Satisfaisant	

► Evolution des moyens humains

Depuis 2014, le Parc bénéficie d'un poste de chargé de mission Tourisme durable à temps complet. En 2014-2015, les EPCI ont récupéré la compétence tourisme et le Syndicat mixte à recentrer sa mission sur le tourisme de nature, les routes touristiques et la qualification de l'offre touristique. A ce jour, la thématique resserée, bénéficie d'un ETP permettant d'approfondir les actions priorisées.

► Principales réalisations

Routes touristiques. En 2010, la route des fruits a été choisie comme fil conducteur pour expérimenter de nouvelles méthodes de valorisation des productions et savoir-faire agricoles. Il s'agit de permettre le maintien d'un patrimoine paysager identitaire et emblématique du territoire et de soutenir une production locale par le développement d'une économie de proximité. La route des fruits s'étend ainsi sur 62 km et bénéficie d'éditions renouvelées d'un dépliant touristique inspiré des carnets de voyage (plus de 16 000 exemplaires édités par an en moyenne depuis 2014). Une nouvelle brochure traduite en anglais a aussi été conçue afin de valoriser et promouvoir ce nouveau tracé et les arboriculteurs qui le jalonnent.

Une action de restructuration de la route des chaumières est enclenchée, inspirée de la méthodologie élaborée pour la route des fruits, à savoir : diagnostic et travail partenarial avec l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles (2016- 2017), élaboration participative (élus, habitants, structures économiques) d'une vision commune et éditions régulières de dépliants de la route des chaumières pour répondre à la demande et aux attentes des visiteurs et professionnels.

Tourisme ornithologique. Entre randonnées et observations de la faune sauvage, le marché touristique de l'ornithologie représente un fort potentiel. L'attribution fin 2016, du label RAMSAR au site marais Vernier et vallée de la Risle maritime, a accéléré le processus de valorisation de ce tourisme de nature. Plusieurs structures et partenaires locaux interviennent dans le domaine de l'ornithologie sur le territoire du Parc. Ce dernier joue un rôle de coordination et de recherche de financements notamment au travers du programme LEADER et cela sur plusieurs volets : diagnostic, animation, promotion (salon international British Birdwatching Fair, brochures) et sur un ambitieux volet de coopération avec 8 Pnr français.

Qualification de l'offre touristique. La qualification de l'offre touristique a été développée à travers la marque Valeurs Parc naturel régional, marque nationale dédiée aux Parcs naturels régionaux, qui a pour objectif de valoriser les entreprises s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Après une phase de préparation, les premiers marquages ont été réalisés en 2018 et se poursuivent aujourd'hui. En 2020, 11 hébergements et un restaurant sont labellisés.

Appui du programme LEADER. Le programme LEADER Seine normande a également un axe sur le soutien aux projets touristiques. Il permet d'accompagner des petits projets touristiques et d'obtenir un financement complémentaire auprès des collectivités et des EPCI. Plus d'une douzaine de projets d'hébergements, de valorisation patrimoniale, de muséographie ou de promotion ont été appuyés par l'équipe LEADER depuis 2014.

Actions de promotion, d'animation et de diffusion. Il s'agit d'une mission classique des Parcs naturels régionaux qui prend plusieurs formes : accueil physique et téléphonique à la Maison du Parc (3 000 visiteurs par an en moyenne depuis 2014), participation à des manifestations et salons en synergie avec les autres organismes touristiques, élaboration et diffusion des dépliants touristiques (Vivez La Seine, Route des chaumières, Route des fruits, Où observer les oiseaux...).

Golf de Jumièges. Suite au désengagement de l'UCPA fin 2014, le Parc, propriétaire foncier historique du Golf de Jumièges, a été contraint de reprendre la gestion de cet équipement afin d'éviter sa fermeture et des suppressions d'emplois. De 2015 à 2019, non seulement le Parc a sauvé les emplois mais avec l'aide de la Région Normandie et de la Métropole Rouen Normandie, il a massivement investi dans du matériel moderne et la rénovation des terrains et du club-house. Et parce que l'environnement est au cœur de son savoir-faire, le Parc a fait du Golf de Jumièges, une référence en matière de gestion écologique des parcours. Le challenge a été relevé, le Golf est relancé et le Parc est heureux de l'avoir transféré en juillet 2019 au Syndicat mixte de la base de loisirs, elle-même largement soutenue par le Département de la Seine-Maritime.

► Bilan 2014-2020

Cette thématique est mise en œuvre de façon satisfaisante par le

Syndicat mixte. Les objectifs et les actions mises en place sont en cohérence. Les moyens humains déployés permettent d'obtenir de bons résultats, grâce notamment à une adaptation et un redéploiement de l'équipe suite à la prise de compétence tourisme et randonnées par les EPCI. En effet, le recentrage des moyens sur la qualification a permis une mise en œuvre efficace de la marque Valeurs Parc en partenariat avec les structures labellisatrices (Gites de France, contact Accueil paysan, Clévances, Cléverte, Qualité tourisme...) et les structures en charge du tourisme (EPCI, Offices de Tourisme, Agences de Développement Touristique...).

En dehors du projet route des chaumières qui est suspendu faute de moyens, les actions engagées sont soit poursuivies et développées, soit reprises par des structures extérieures. Toutefois, le Parc pourrait développer encore davantage son attractivité pour un tourisme de nature, et s'affirmer comme tel auprès des opérateurs touristiques. En effet, la qualification des prestataires touristiques développée à travers la marque Valeurs Parc et les formations sur le tourisme ornithologique doivent permettre de structurer une offre pour les clientèles en recherche de nature. En s'appuyant sur les réussites de ce premier travail avec les prestataires touristiques, il serait également intéressant de déployer la qualification sur d'autres filières, comme l'alimentation, la distribution, l'artisanat...

► **Enjeux identifiés pour la fin de la Charte**

- Poursuivre le développement de l'offre de tourisme de nature (tourisme ornithologique notamment)
- Qualifier le territoire en développant la marque Valeurs Parc sur de nouvelles filières

► **Perspectives 2021-2028**

Action à poursuivre	Action à réorienter
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement de la marque Valeurs Parc naturel régional pour les hébergements et restaurants • Développer le tourisme de nature (tourisme ornithologique, sentier d'interprétation, itinérance douce...) • Poursuivre l'animation de la route des fruits • Développer la promotion du tourisme au niveau des 4 Pnr normands 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprendre le projet route des chaumières en associant les habitants et les artisans en lien avec le développement des éco-matériaux (cf. thèmes 4 et 6) • Valoriser les itinéraires de déplacements doux via le développement de l'offre de tourisme de nature
Nouvelle action	Action à abandonner
<ul style="list-style-type: none"> • Développer la marque Valeurs Parc sur de nouvelles filières (boutiques, produits locaux notamment le canard de Duclair, sorties accompagnées, artisanat, sites de visite...) • Refaire le point sur les panoramas de la vallée de la Seine et identifier les besoins afin de mobiliser des financements • Insérer une entrée spécifique « Tourisme de nature » sur le nouveau site internet du Parc et valoriser les spécificités du territoire sur les réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt de la Journée de la Randonnée • Arrêt de la gestion du Golf de Jumièges

► **Priorités stratégiques 2021-2023**

- Mettre en œuvre le plan d'actions de développement du tourisme ornithologique
- Poursuivre la qualification des hébergements et restaurants
- Etudier la faisabilité de mise en œuvre de la marque Valeurs Parc pour les boutiques de produits locaux



Thème 8 : EDUCATION au TERRITOIRE

Objectifs Charte 2013-2028	Indicateurs	Engagements Syndicat mixte	Engagements Signataires
3.2.1 Développer et diversifier l'offre d'animation pédagogique pour favoriser la découverte du territoire et privilégier une approche par le terrain et par le sensible	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant

► Evolution des moyens humains

Entre 2014 et 2019, l'éducation au territoire est portée par un service composé de 3 agents (1 responsable de pôle et 2 animateurs). En parallèle, 2 enseignants sont mis à disposition, à hauteur d'une demi-journée par semaine chacun, par le Rectorat de l'Académie de Normandie, afin de promouvoir les ressources pédagogiques du Parc.

► Principales réalisations

Petite enfance. En 2018, le Parc a créé un réseau de professionnels investi autour de l'éveil à la nature chez les tout-petits. Via l'opération Défi Nounou nature, le Parc accompagne les relais d'assistantes maternelles pour inciter les nounous à sortir avec leurs tout-petits et les amener à prendre le temps des premières découvertes au contact de la nature. En parallèle, le Parc accompagne les crèches pour organiser des sorties régulières dans un coin de nature proche de la structure d'accueil.

Scolarisation dans le primaire. Le Parc anime un réseau d'acteurs de l'éducation pour formaliser, valoriser et diffuser une offre d'éducation au territoire auprès du monde enseignant (partenariat avec 12 sites muséaux, 10 associations, 3 entreprises et 2 ENS du Département de la Seine-Maritime). Dans ce cadre, le Parc a mis en place le dispositif des parcours Je découvre mon Parc qui a bénéficié à près de 250 classes primaires soit plus de 6 000 élèves entre 2014 et 2019.

Un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC) puis un Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ) mis en place avec l'Education nationale et la DRAC Normandie ont permis de développer l'approche artistique en éducation au territoire en s'appuyant notamment sur les collections ethnographiques du Parc. Plus de 1 500 élèves et 11 artistes ont été impliqués dans ces projets.

Dans le cadre de sa participation à la CATEM, le service a créé plusieurs projets fédérateurs autour de la thématique des zones humides, notamment l'opération Oradérozo ou le projet 10 mots, 10 textes, 10 photos, balade dans le marais de Caudebec-en-Caux. Plus de 1 000 élèves et habitants impliqués sur 24 communes.

Le Parc a impulsé le développement d'itinérances à pied et à vélo avec nuitées sur le territoire du Parc avec plus de 700 élèves et habitants impliqués dans 8 communes.

Durant la réforme des rythmes scolaires, le Parc a animé, en partenariat avec l'association CARDERE, des formations en animation nature à destination des personnels communaux investis dans la réforme (20 communes participantes).

Scolarisation dans le secondaire. De nombreux projets d'éducation au territoire sont menés suite à des demandes émanant directement des enseignants du secondaire (présentation du Parc et de ses missions, visites guidées de sites et animations thématiques).

A la demande des Départements de l'Eure (Catalogue des offres pédagogiques) et de la Seine-Maritime (Contrat de Réussite Educative Départementale), des parcours éducatifs clés en main ont été proposés aux enseignants de collèges (environ 300 élèves ont bénéficié de ces parcours).

Le Parc a créé un réseau d'acteurs de la transition écologique en 2019 et a édité un guide à destination des enseignants pour faire intervenir ces acteurs et partager leurs expériences auprès des élèves.

Le Parc fait également partie du comité de déploiement de la labellisation des établissements scolaires pour le développement durable (EDD). Il a accompagné plusieurs établissements du territoire dans ce domaine notamment le collège Victor Hugo de Rives-en-Seine et le lycée Prévert de Pont-Audemer.

Vie en famille. Le Parc associe également les familles aux démarches éducatives initiées avec les jeunes afin de diffuser une culture Parc intergénérationnelle. Dans ce cadre, le Parc propose un programme d'animations gratuites et de très nombreuses sorties nature en famille en lien avec les appels à projets des Départements pour la mise en valeur des ENS et les Rendez-vous du Parc (plus d'une soixantaine réalisés à mi-Charte). En parallèle, le Parc encadre un Club nature à la Maison du Parc les mercredis après-midi pour une dizaine d'enfants chaque année.

► Bilan 2014-2020

Durant cette première moitié de Charte, l'éducation au territoire s'est développée grâce à la mise en place de dispositifs structurants (parcours Je découvre mon Parc, CTEJ, itinérances...) et à l'implication des partenaires (enseignants, réseau d'acteurs, financeurs...). De fait, ces différents dispositifs permettent de déployer l'éducation au territoire tout au long de la vie et sur des thématiques larges d'éducatives artistiques, culturelles, scientifiques, sensorielles pour travailler en profondeur sur la question du sentiment d'appartenance au territoire dans une logique de transition écologique. Ainsi, le positionnement partagé du Parc autour des questions de la reconnexion à la nature correspond aux aspirations d'un nombre croissant d'habitants. En parallèle, les réseaux d'éducation au territoire sont fonctionnels et les actions sont de plus en plus portées par les acteurs eux-mêmes. L'enquête réalisée en 2020 auprès des habitants révèle qu'après

Parc en Fête, les Rendez-vous du Parc et les commandes de plantations, l'offre en matière de sensibilisation et d'éducation au territoire est la 4^e action la plus « connue » du grand public.

En définitif à moyen constant, il sera difficile de faire plus et mieux. Or, la baisse annoncée des financements de l'AESN dédiés à l'animation (1 ETP financé à 80% jusqu'en 2019 puis 50% en 2020 et 25% en 2021) peut représenter une difficulté pour la continuité de cette mission.

► **Enjeux identifiés pour la fin de la Charte**

- Faire prendre conscience que les changements sociétaux passent par une éducation tout au long de la vie, par une reconnexion de l'habitant à son environnement proche et en particulier à la nature
- Positionner le Parc comme un accompagnateur des porteurs de projets d'éducation au territoire et non uniquement comme un acteur ou prestataire d'éducation
- Continuer de faire valoir ce qu'est l'éducation au territoire et son importance pour former des citoyens acteurs de leur environnement

► **Perspectives 2021-2028**

Action à poursuivre	Action à réorienter
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et développer les actions pour l'éveil à la nature des tout-petits • Poursuivre le développement des parcours Je découvre mon Parc avec le réseau des acteurs de l'éducation • Poursuivre les actions d'éducation artistique et culturelle (CTEJ) notamment en lien avec le projet d'éthnothèque • Poursuivre les actions éducatives sur commande, à la carte ou en co-construction avec les partenaires (CRED76, classes d'eau AESN, CARDERE, club nature...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un sentier d'interprétation de la Maison du Parc dans le cadre des travaux de rénovation fonctionnelle et énergétique
Nouvelle action	Action à abandonner
<ul style="list-style-type: none"> • Initier le développement de la pratique de l'école du dehors (faire classe en pleine nature à fréquence régulière) 	<ul style="list-style-type: none"> • /

► **Priorités stratégiques 2021-2023**

- Développer l'éveil à la nature des tout-petits
- Expérimenter l'école du dehors
- Développer les parcours Je découvre mon Parc



Thème 9 : CULTURE et PATRIMOINE

Objectifs Charte 2013-2028	Indicateurs	Engagements Syndicat mixte	Engagements Signataires
1.4.3 Protéger et valoriser les patrimoines bâtis remarquables	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant
3.2.2 S'appuyer sur la restructuration des musées pour le développement d'une politique culturelle novatrice	Satisfaisant	Satisfaisant	
3.2.3 Révéler et partager les trésors cachés	Satisfaisant	Satisfaisant	
3.3.1 Construire et mettre en œuvre un projet culturel de qualité, avec les acteurs du territoire	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	

► Evolution des moyens humains

Depuis 2018 et le non remplacement du poste de documentaliste (départ à la retraite), le service est porté par 4 agents (dont 1 responsable de pôle). Une doctorante a rejoint le service entre 2015 et 2019 sur le projet « le monde du travail ». A noter un turn-over important puisque l'on compte 3 responsables de pôles et 3 responsables d'unité différents entre 2014 et 2020.

► Principales réalisations

Projet scientifique et culturel autour des collections Musée de France. En raison de l'échec du projet de restructuration de l'offre muséographique au démarrage de la Charte, le Parc a élaboré et mis en œuvre un projet scientifique et culturel autour de sa collection ethnographique labellisée Musée de France : conservation et documentation des collections, aménagements des réserves à la Maison du Parc et du bâtiment annexe (Bai), musée itinérant, plan de récolement décennal achevé en 2014, restaurations d'objets (12 depuis 2014), 2 287 prêts d'objet dans le cadre d'expositions partenaires, mise en place d'une base de données dédiée à la gestion des collections et à leur valorisation numérique (portail de consultation en ligne WebMuséo), participation à la nouvelle plateforme en ligne du Réseau Musées de la Fabrique de Patrimoines en Normandie.

Inventaires croisés. Le Parc conduit et mène un travail de valorisation des inventaires croisés du patrimoine : 6 campagnes d'inventaires du patrimoine bâti, paysager et de la mémoire orale (15 communes couvertes). Rédaction de 410 dossiers d'inventaires intégrés à la plateforme régionale numérique GERTRUDE. Rédaction de 5 guides de la collection Au fil des patrimoines (plus de 2 500 exemplaires vendus depuis 2017). Mise en place de 5 cartes interactives accessibles au grand public avec le service SIG, organisation d'une vingtaine d'actions culturelles et pédagogiques (Rendez-vous du Parc, randonnées patrimoine, journées européennes du patrimoine, journées nationales de l'architecture...).

Le monde du travail. Le Parc développe un projet de recherche sur l'histoire industrielle de la vallée de Seine en partenariat avec l'Université de Rouen : co-encadrement d'une thèse sur le secteur de Caudebec-en-Caux à Duclair entre 2015 et 2019, organisation d'un colloque avec publication d'actes et publication d'un ouvrage dédié à la thématique : Usines en bord de Seine, exposition Portrait du monde ouvrier. Ce projet de recherches est pro-

longé sur le secteur d'Yvetot via un stage master 2 depuis 2019.

Médiation et actions culturelles et pédagogiques. Le Parc a proposé des animations autour du livre et de la lecture (jusqu'en 2018) en partenariat avec l'association pour l'animation dans le Parc, aujourd'hui association Lecture Plaisir. Il co-construit dorénavant des projets d'éducation artistique et culturelle avec le service Education au territoire du Parc et les partenaires (CLEAC, CTEJ, Galerie Duchamp), valorisation de l'inventaire croisé, 3 résidences d'architecte avec la Maison de l'Architecture...

Centre de documentation. Gestion et fonctionnement du centre de ressources documentaires. Stage de 6 mois sur le traitement de la littérature grise produite par le Parc (rapports), mise en place des dossiers communaux, désherbage du fonds du centre de ressources documentaires, restauration du fonds patrimonial (livres anciens), mise en place d'un logiciel dédié à la gestion du fonds documentaire (PMB). Fermeture au public du centre de ressources fin 2018 suite à la diminution des financements.

► Bilan 2014-2020

La mission d'inventaire croisé est reconnue sur le territoire et bénéficie d'une bonne visibilité grâce aux animations culturelles et pédagogiques organisées en parallèle (24 depuis 2014) et à l'investissement des communes qui peinent pourtant, à en intégrer les données dans les documents d'urbanisme (seules 5 communes sur les 15 inventoriées). Par ailleurs, la réorientation des missions de l'architecte du Parc sur la rénovation de la Maison du Parc en particulier, a de fait diminué l'information et l'accompagnement des élus et des habitants sur la protection du patrimoine bâti remarquable.

Suite à l'échec du projet de restructuration de l'offre muséale en début de Charte, le Parc s'est recentré sur la gestion de sa collection labellisée Musée de France via la rédaction d'un projet scientifique et culturel et la réalisation de travaux d'amélioration des conditions de stockage. Les relations partenariales perdurent néanmoins notamment au travers de la mise à disposition des collections du Parc (MuséoSeine, Roumois Terres vivantes...). Toutefois, si 66% des habitants et 78% des élus étaient satisfaits des initiatives de soutien du Parc aux actions culturelles sur le territoire en 2014, en 2020, 35% des répondants considèrent que l'offre n'a pas suffisamment évolué. Il s'agit à présent de développer une politique culturelle concertée et novatrice en proposant une forme muséale adaptée au Parc. A noter que la prise de

compétences culture par les EPCI a favorisé la rénovation et la modernisation de nombreuses médiathèques et salles de spectacle sur le territoire.

► **Enjeux identifiés pour la fin de la Charte**

- Créer les conditions d'une bonne conservation des objets de la collection ethnographique et les faire rayonner pour que les habitants profitent de leur patrimoine
- Faire des inventaires croisés du patrimoine et de la recherche sur le monde du travail, une somme de connaissance accessible et diffuse sur le territoire qui inspire les politiques publiques
- Animer une politique culturelle qui inspire, génère du sens et aide le territoire à mener sa transition écologique

► **Perspectives 2021-2028**

Action à poursuivre	Action à réorienter
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'amélioration des conditions de conservation des collections Musée de France du Parc • Appuyer la réorganisation de la médiation autour des collections • Poursuivre les inventaires croisés du territoire et les recherches sur le passé industriel du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Restructurer le centre de documentation dans le cadre du projet d'ethnothèque et de la rénovation de la Maison du Parc
Nouvelle action	Action à abandonner
<ul style="list-style-type: none"> • Définir et mettre en œuvre la politique culturelle du Parc en collaboration avec les partenaires • Mettre en place le projet d'ethnothèque 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic culturel • Apporter un soutien aux associations (Ecomusées, Animation lecture...)

► **Priorités stratégiques 2021-2023**

- Donner un rôle de ressources aux collections ethnographiques en créant le projet d'ethnothèque
- Améliorer la connaissance des patrimoines du territoire (inventaires croisés, monde du travail)
- Animer une politique culturelle en lien avec les missions de transition écologique portées par le Parc



Thème 10 : COMMUNICATION et EVENEMENTIEL

Objectifs Charte 2013-2028

3.4.1 Favoriser une culture de l'information entre les acteurs

Indicateurs

Assez satisfaisant

Engagements Syndicat mixte

Satisfaisant

Engagements Signataires

Assez satisfaisant

► Evolution des moyens humains

En 2014, le service était composé de 3 agents (dont 1 responsable de pôle). En 2020, l'unité communication, composée de 2 agents, est rattachée directement à la Direction et récupère la mission Accueil (0,5 ETP dédié au lieu des 2 ETP en 2014).

► Principales réalisations

Communication institutionnelle. La communication institutionnelle est portée par l'Echo des Boucles, le magazine annuel des habitants du Parc (41 000 exemplaires en 2019). Il est diffusé en grande partie avec le concours des communes qui le distribuent dans les boîtes à lettres de leurs administrés.

Chaque année, le Parc réalise un bilan d'activités synthétique, reprenant pour chaque Ambition, des zooms et des faits marquants de ce qui a été réalisé dans l'année. Depuis 2016, un stand institutionnel est présenté lors de chaque réunion institutionnelle du Parc (Comité syndical, Conseil des Maires...).

Depuis 2018, les 4 Parcs normands se retrouvent régulièrement pour évoquer leur communication commune à l'échelle de la Région (édition de brochures communes). En parallèle, les 4 Parcs participent sous une bannière commune à des manifestations régionales : Armada, Fête de l'Excellence NORMANDE (FÉNO)...

Communication numérique. Créé en 2012 sur le modèle de Facebook, l'idée de Seinoo était de disposer d'un réseau social qui permettrait aux habitants de s'approprier le Parc. Après 4 ans d'expérimentation, le réseau a été arrêté en 2015 (le nombre d'abonnés plafonné, concurrence de la page Facebook).

Le Parc fait en sorte d'être de plus en plus présent et réactif sur les réseaux sociaux. D'abord sur Facebook et désormais sur Twitter et Instagram. Plus de 3 800 abonnés à la page Facebook du Parc fin 2019 (à peine 750 en 2014) avec une moyenne d'un post tous les deux jours. Cet outil permet de faire passer des messages de communication, d'expliquer les actions du Parc mais aussi de remplir à lui seul certains Rendez-vous du Parc. Les comptes Twitter et Instagram ont seulement un an d'existence, débuts à la fois prometteurs en termes de réactivité mais timides en termes de contenu (manque de temps disponible pour le service).

Le site internet, bien que vieillissant, est consulté par 50 000 visiteurs uniques par an. En parallèle, 10 newsletters par an sont diffusées aux 1 700 abonnés.

Évènementiel. En 2014, le Parc a fêté ses 40 ans du Parc avec une programmation événementielle sur toute l'année en partenariat avec des associations : 40 ans, 40 animations. Parc en Fête, fête annuelle au départ puis bisannuelle depuis

2012, un nouveau concept a été inauguré en 2018. Parc en Fête est désormais itinérant, la programmation a été recentrée sur les actions du Parc, tout en laissant une large place aux animations festives. La première édition de cette nouvelle formule a été satisfaisante, mais le format sera amélioré pour la deuxième édition en 2020 (reportée en 2021 à cause du COVID).

La dernière édition de la Journée de la Randonnée organisée par le Parc pendant près de 30 ans, chaque année en septembre, a eu lieu en 2017. Cette manifestation a été arrêtée car la randonnée ne fait plus partie des actions du Parc (la compétence revient aux EPCI).

Les Rendez-vous du Parc, mis en place pour la première fois en 2017, est une programmation semestrielle mettant en avant les actions du Parc par le biais d'animations. L'objectif est de plonger les participants en immersion sur le territoire et de faire connaître les actions innovantes et expérimentales du Parc. En moyenne, il faut compter 25 rendez-vous pour la saison estivale et une quinzaine pour la saison hivernale. Les groupes sont volontairement réduits (entre 10 et 40 personnes) car le but est d'interagir avec les participants. En 2019, le taux de remplissage était de 69%, ce qui est très satisfaisant.

Relations presse. Travail quotidien, les relations avec la presse sont essentielles pour permettre de faire connaître les actions du Parc auprès du grand public. L'essentiel du travail se fait auprès de la presse locale et régionale (Paris-Normandie, Courrier Caennais, Eveil de Pont-Audemer, France Bleu ainsi que France 3). Quelques participations à des émissions nationales (France 3, journaux TF1, Des Racines et des Ailes...). En moyenne, une soixante de communiqués de presse sont envoyés chaque année et le Parc reçoit une centaine de sollicitations directes de la part des journalistes.

Communication interne. En 2015, pour développer la communication interne et favoriser la transversalité interservices, des cafés thématiques ont été créés (une vingtaine par an).

Golf de Jumièges. Le Parc a eu la gestion de cet équipement pendant 4 ans et demi (2015-2019). Il a fallu définir un plan de communication en lien avec le marketing de la structure, définir une charte graphique, créer un site internet, des événements et des points presse réguliers.

► Bilan 2014-2020

Depuis 2014, la communication du Parc a fortement évolué via notamment la stratégie de communication définie en 2017 qui donne un cadre, un plan d'actions et remet les actions du Parc au cœur de la communication en axant plus particulièrement sur

l'innovation et l'expérimentation. Cela passe également par les Rendez-vous du Parc, une fête du Parc redéfinie, une présence accrue sur les réseaux sociaux et un Echo des Boucles approprié par les deux tiers des communes qui le diffusent à leurs habitants. Ainsi, près de 52% des habitants considèrent être informés correctement sur l'action du Parc sur le territoire : L'Echo des Boucles, les événements et manifestations, les brochures et le site internet sont les principales sources d'information citées (les réseaux sociaux restent, jusqu'à présent, en retrait).

Etant donné que le Parc n'a pas de compétences, il est souvent compliqué de faire comprendre ce que fait le Parc. La question est régulièrement posée par les habitants et même les élus : « beaucoup d'études, de recherches et pas assez de réalisations concrètes et visibles... ». Quelques actions sont très populaires car elles touchent directement les habitants ou bien illustrent concrètement des actions du Parc (commandes groupées de plantations, éducation au territoire, Rendez-vous du Parc...). Il faut veiller à poursuivre la mise en place de ce type d'actions, il y a une forte demande de concret.

Cependant et contrairement à ce qui peut être observé dans d'autres Parcs naturels régionaux, un sentiment de fierté et d'appartenance de la part de ses partenaires et de ses habitants fait encore défaut au Parc. Le partage des informations du Parc par les signataires est insuffisant. Ces derniers ne se saisissent pas assez de l'outil Parc pour communiquer auprès de leurs habitants. Par ailleurs, le rôle des délégués du Parc semble assez mal connu des délégués eux-mêmes. Il est nécessaire de les impliquer davantage et de les positionner comme des relais, des porte-paroles du Parc dans leurs communes. Un travail est également à mener auprès des secrétaires de mairie, souvent la porte d'entrée de la commune et de ses élus.

► **Enjeux identifiés pour la fin de la Charte**

- Poursuivre la valorisation des actions du Parc à travers les Rendez-vous du Parc en associant le plus possible les partenaires
- Amplifier la communication numérique, via les réseaux sociaux et par le biais d'un nouveau site internet
- La communication auprès des élus du Parc, notamment des délégués, devra faire en sorte de plus les impliquer dans les actions du Parc afin qu'ils soient des relais au sein de leur commune
- S'appuyer, en parallèle, sur les réseaux d'acteurs existants (éducation, transition écologique, culture...) afin de faire connaître le Parc et ses actions
- Mutualiser certaines actions entre les 4 Parcs normands pour renforcer leur visibilité

► **Perspectives 2021-2028**

Action à poursuivre	Action à réorienter
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la publication de l'Echo des Boucles • Poursuivre l'essor actuel du Parc sur les réseaux sociaux numériques • Maintenir la fréquence de la newsletter • Poursuivre la programmation des Rendez-vous du Parc • Poursuivre Parc en Fête • Poursuivre les relations presse • Poursuivre et multiplier les actions menées à 4 Pnr (salons, événements...) • Renforcer la communication interne (newsletter interne, cafés thématiques...) 	<ul style="list-style-type: none"> • /
Nouvelle action	Action à abandonner
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des formations destinées aux élus (délégués du Parc) • Inaugurer un nouveau site internet 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt du réseau social Seinoo • Arrêt de la Journée de la Randonnée • Arrêt de la communication pour le Golf de Jumièges

► **Priorités stratégiques 2021-2023**

- Valoriser les actions du Parc via l'approche participative des Rendez-vous du Parc
- Organiser deux éditions de Parc en Fête (2021 et 2023) en recentrant sur la mise en valeur des missions et actions du Parc et de ses partenaires
- Développer la communication numérique du Parc via une présence accrue sur les réseaux sociaux et la mise en place d'un nouveau site internet
- Renforcer la communication auprès des élus (maires, délégués) et les positionner comme des relais du Parc au sein de leur commune



REponses aux CRITERES EVALUATIFS

► Les objectifs de la Charte répondent-ils aux enjeux et problématiques du territoire (pertinence) ?

Fruit d'une très large concertation menée sur la période 2008-2013 avec l'ensemble des acteurs et 7 ans après sa validation par le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNP) et son classement par décret du Premier Ministre, le contenu de la Charte du Parc est globalement toujours pertinent et d'actualité. De fait, **la majorité des enjeux identifiés dans le projet de territoire demeurent des problématiques actuelles et rejoignent les aspirations d'un nombre croissant d'habitants** : maîtriser l'artificialisation des sols, limiter la dégradation des structures paysagères et l'érosion de la biodiversité, favoriser la transition énergétique, développer les circuits courts et l'agriculture biologique, maintenir les commerces et les services de proximité, prendre en compte les risques, aspirer à une meilleure qualité de vie... Seule la lutte contre le réchauffement climatique n'a pas été clairement définie, à l'époque, comme un axe phare de la Charte même si l'ensemble des orientations du projet de territoire concourt implicitement à cet objectif éminemment transversal.

Le problème de la Charte du Parc n'est donc pas autant son degré de pertinence que de lisibilité et donc d'appropriation. De fait, **à l'instar de nombreuses Chartes de Parcs, le projet politique du PnrBSN se veut ambitieux et fédérateur mais cela se traduit par un document stratégique foisonnant d'objectifs (44) et d'engagements (plus de 500) qui manque de lisibilité et surtout de hiérarchisation**. Pourtant, 6 priorités d'actions ont été identifiées dans le temps, pour permettre de garantir le caractère opérationnel du projet, d'investir les moyens humains et matériels nécessaires et de mener des actions ayant un impact significatif sur le territoire (artificialisation, fonctionnalités écologiques, structures paysagères, Agenda 21...). Parallèlement aux 6 priorités dans le temps, la Charte précisait les priorités de son action par territoires. Ainsi, le périmètre du Parc avait été découpé en 10 "petites régions", pour lesquelles des priorités d'actions avaient été définies en préfiguration des contrats de partenariats à développer auprès de chaque collectivité. Au final, ces priorités dans le temps et dans l'espace ont été transformées en "priorité tout court" en 2016 par décision des élus mais sans un minimum de hiérarchisation entre elles.

L'exercice de hiérarchisation/priorisation réalisé sur les 10 fiches thématiques pallie en partie cet écueil mais il demeure **un travail de consolidation à effectuer sur la globalité pour atteindre un niveau optimal de lisibilité**. On notera également, au titre de l'adaptation des mesures opérationnelles, qu'un certain nombre d'actions nouvelles ont été proposées ainsi que quelques actions réorientées, voir abandonnées.

► Les moyens et les actions engagés permettent-ils d'atteindre les objectifs (cohérence interne) ?

Concernant la cohérence interne, qui s'intéresse à la logique d'action de la Charte et à sa traduction en termes de mise en œuvre, des marges de progression existent.

La Charte du Parc se heurte à des réalités très concrètes qui tendent à en atténuer sa portée. De fait, le passage de la Charte à la mise en œuvre des actions a dû composer avec :

- la recomposition du paysage administratif et la nouvelle répartition des compétences entamées en 2015 avec la loi NOTRe, qui a consacré le binôme Région-Intercommunalités
- l'impact des dispositifs législatifs successifs, qui ont eu pour effet de réduire le caractère "innovant" de certaines actions du Parc car s'imposant réglementairement à tout le territoire français (loi ALUR 2014, loi LTECV 2015, loi EGALIM 2018...)
- la raréfaction des crédits publics, qui a modifié la prise en compte des engagements pris initialement au titre de la Charte par les signataires et le Syndicat mixte

Au niveau financier, les efforts de gestion et d'économies réalisés pendant la première partie de la Charte ont assuré une relative stabilité budgétaire. Cependant, les recettes sont moins dynamiques et les charges structurelles incompressibles. Depuis 2016, la situation financière du Parc se tend et son fond de roulement de clôture est impacté. Dépendant des financeurs, le Parc est en recherche permanente de nouvelles recettes, en particulier au travers des appels à projets qui se multiplient. Or, **la recherche permanente de recettes contractualisées oblige à une gestion budgétaire stricte, à des montages financiers contraignants et à une « débauche » d'énergie administrative**. Cela peut également entraîner une moindre adéquation aux objectifs de la Charte afin de répondre aux critères attendus ou la mise en œuvre d'une politique moins homogène et cohérente à l'échelle du territoire.

Concernant les moyens humains, les effectifs composant l'équipe technique sont restés constants depuis 2014 (moins de 50 agents en moyenne). Or, si les compétences des techniciens sont reconues et sollicitées par l'ensemble des signataires et partenaires, certains pointent des **difficultés classiques de tuiage, d'histoire et de contextualisation liées au turn-over** (55% des postes ont connu un turn-over depuis 2014). Par ailleurs, en interne, certains agents notent que **le cadre stratégique d'intervention et la priorisation des actions sont de plus en plus dépendants des opportunités financières (appels à projets) et des attentes des financeurs**. De fait, ce foisonnement d'actions peut engendrer un risque de distorsion et une moindre lisibilité de la cohérence d'ensemble par rapport aux engagements initiaux de la Charte (manque de hiérarchisation des priorités). Du reste, si la lecture de la Charte par le prisme des trois Ambitions s'ajuste assez bien aux organigrammes successifs, **la transversalité et la complémentarité entre pôles restent à optimiser**. Ainsi, même si certaines actions font, d'ores-et-déjà l'objet d'ins-truction et d'animation transversale (LEADER, SIG, Urbanisme,

Inventaires croisés...), cette cohérence pourrait être renforcée par le passage d'une approche par mission à une approche par projet. Or, la création de 4 Commissions (calées sur les 4 pôles thématiques du Syndicat mixte) ne semble pas de nature à encourager ce mode d'intervention (risque de continuer à travailler en silo).

Enfin, la Charte n'établit pas de liens entre Ambitions, moyens humains et moyens financiers, ce qui n'éclaire pas, là encore, le poids de ses orientations. Il est de ce fait, difficile de juger du véritable niveau d'ambition recherché, ou d'apprécier la cohérence entre ces Ambitions et les moyens mobilisés. Ce que nous pouvons constater, c'est que depuis 2014, les 3 Ambitions bénéficient des moyens humains suivants :

- Ambition 1 : de 19 agents en 2014 à 23 agents en 2020
- Ambition 2 : de 6 agents en 2014 à 8 agents en 2020 (pour un nombre d'objectifs quasi similaires à l'Ambition 1)
- Ambition 3 : de 12 agents en 2014 à 8 agents en 2020 (pour un nombre d'objectifs moindres)

Doit-on voir dans ces évolutions des moyens humains, une véritable **volonté politique et stratégique ou une opportunité financière via des appels à projets ou des postes cofinancés (AESN, LEADER) ?** Cette dernière hypothèse n'est pas négative en soi (adaptabilité) dans la mesure où un monitoring et une analyse des moyens déployés par Ambition et par action transversale sont menés en continu.

► Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire (cohérence externe) ?

L'analyse de la cohérence externe s'intéresse à l'articulation entre les orientations de la Charte du Parc et les politiques publiques menées par les différents acteurs du territoire.

Ainsi, les enquêtes réalisées auprès des signataires et des partenaires ont mis en évidence que **la majorité des élus connaissent les orientations générales de la Charte mais très peu les engagements qui les lient à ce projet de territoire**. Ce déficit de lisibilité et d'appropriation tend à amoindrir la cohérence externe et ce pour plusieurs raisons.

On observe par ailleurs **une méconnaissance des actions du Parc et une distanciation progressive des élus locaux dans le fonctionnement du Parc** qui sont de plus en plus mobilisés au niveau intercommunal.

Tout d'abord, les engagements énoncés dans la Charte ont souvent un caractère "générique" : soutenir, informer, associer, contribuer, relayer, intégrer... Ceci est explicable dans la mesure où la Charte est avant tout un « engagement de principe » mais cela ne suffit pas à bien baliser les objectifs de chacun.

Pour illustration, seulement 7% des élus relayent les informations du Parc en Conseil municipal ce qui pose la question du rôle effectif des délégués du Parc. **Ce manque de volonté politique pour porter la valeur Parc peut, également, être associé à une forme de "méfiance politique" et la peur de subir des contraintes supplémentaires** (même si pour rappel, un Parc naturel régional n'a pas de pouvoir réglementaire).

Du reste, **les chevauchements demeurent nombreux : périmètres géographiques, compétences et politiques nationales se télescopent**. De fait, les EPCI mènent et mèneront de plus en plus, des politiques de développement durable. Dans ce cadre, les conventions signées avec les EPCI peuvent être interprétées de deux manières selon les interlocuteurs : soit comme des pactes de « non-agression », soit comme une possibilité de reprendre contact entre techniciens de chaque structure, de faire se rencontrer les Présidents et ainsi de mettre en place de nouvelles actions. Notons que les toutes premières conventions n'ont été signées qu'en janvier 2020...

Dans ce contexte, les principaux financeurs du Parc sont en situation d'arbitre et peuvent provoquer une nécessaire mise à plat des missions de chacun et des articulations à géométrie variable.

Malgré ce déficit de lisibilité, on note cependant une bonne cohérence externe notamment sur les politiques environnementales et éducation avec les services de l'Etat et les Agences ou organismes délégués (Agence de l'Eau, ADEME, AFB, DRAC...).

Cette analyse de la cohérence externe pose la question du positionnement et de la légitimité du Parc. Les différents programmes et conventions devront, à l'avenir, être élaborés dans l'optique de **favoriser une mutualisation plus intelligente et plus opérationnelle permettant au Parc de garder une avance en termes d'innovation, d'expérimentation et de transferts des bonnes pratiques**. A ce titre, la question de la hiérarchisation des priorités et de la répartition des tâches entre les différents acteurs territoriaux devra être posée.

► **Les objectifs fixés sont-ils atteints (efficacité) ?**

L'efficacité mesure l'adéquation des réalisations et des résultats aux objectifs prévus. Pour ce faire, chaque objectif stratégique de la Charte a été analysé en attribuant une valeur (insatisfaisant, peu satisfaisant, assez satisfaisant, satisfaisant) selon l'appréciation portée collectivement sur :

- l'indicateur associé
- le niveau de mise en œuvre des engagements propres au Syndicat mixte
- le niveau de mise en œuvre des engagements des signataires (Etat, Région, Départements, EPCI et Communes)

Ainsi, l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte s'appuie initialement sur un système de 54 indicateurs quantitatifs ou qualitatifs. Pour cette évaluation à mi-parcours, il faut garder à l'esprit que certains indicateurs ne sont pertinents que sur une longue

durée. Il faut également convenir qu'un indicateur « parle » si il y a une valeur de base (2014), un objectif à atteindre à mi-Charte (2020) et d'ici la fin de Charte (2028) et si il y a un consensus sur l'appréciation de la valeur de l'indicateur. Or, on note qu'aucun objectif à mi-parcours n'a été défini dans la Charte et qu'une quinzaine n'affichent pas de valeur cible pour 2028 ou annoncent un simple souhait d'amélioration.

A ce jour, après toilettage et regroupement de certains indicateurs, 5 ont été abandonnés pour des raisons qui vont de l'arrêt de certaines missions (concours Ecotrophée par exemple), de l'impossibilité de les renseigner (indicateur gain/perte de biodiversité par exemple) ou s'avérant non pertinents dans la mesure où ils qualifient des politiques réglementaires s'appliquant à tous. En parallèle, 5 indicateurs ont été remplacés et 2 nouveaux indicateurs ont été créés. A mi-Charte, nous avons donc 51 indicateurs. Sur ces 51 indicateurs, 11 (dont 7 dans l'Ambition 2) ne sont pas renseignés et sont renvoyés en fin de Charte (données non disponibles ou temporalité insuffisante pour observer une dynamique significative). Reste 36 indicateurs renseignés et interprétés (soit 70%) pour lesquels :

- 47% connaissent une évolution positive (11% de manière satisfaisante et 36% de manière assez satisfaisante)
- 27% sont jugés peu satisfaisants (préservation des espaces agricoles et naturels, qualité paysagère...)
- 4% sont considérés comme insatisfaisants (artificialisation des sols, perception des risques)

Globalement, **la grande majorité des actions et projets menés/coordonnés par le Syndicat mixte apportent une véritable valeur ajoutée au territoire**. De fait, les engagements du Syndicat mixte sont plus que correctement assumés puisque :

- 82% sont considérés comme satisfaisants ou assez satisfaisants
- 9% sont considérés comme peu satisfaisants (nature ordinaire, qualité des sols, prise en compte des risques...)
- 7% sont jugés insatisfaisants (économie sociale et solidaire, création d'activités et transmission d'entreprises)

Il est à noter qu'une dimension de l'action du Parc ne bénéficie pas, en tant que telle d'indicateur ; il s'agit du rôle de l'animation territoriale et des partenaires. Celle-ci ne se voit pas concrètement dans le tableau des indicateurs, alors qu'elle est primordiale.

Concernant les engagements des signataires, on constate que très peu d'élus ont répondu à l'enquête qui leur était destinée (cf. annexes). Ainsi, au vu du faible de taux de retours, les membres du Bureau, accompagnés des techniciens ont été sollicités pour porter un jugement complémentaire sur ces engagements. De manière synthétique, on observe que les engagements des signataires sont jugés :

- à 70% comme satisfaisants ou assez satisfaisant
- à 30% comme peu satisfaisant (Paysages et Architecture, Agriculture et Forêt, Services de proximité et Dynamiques Economiques)

Il conviendra d'organiser lors de l'évaluation finale, un mode de recueil/concertation plus robuste avec les signataires et partenaires.

► **Les résultats et les réalisations justifient-ils les moyens employés (efficacité) ?**

Il est délicat, voire impossible de porter un jugement définitif sur ce critère évaluatif, pour les raisons suivantes :

- de manière générale, la complexité des budgets et des typologies thématiques de la Charte génère un manque de lisibilité et donc d'interprétation collective
- le manque de déclinaison de la masse salariale par Ambition, qui est pourtant la principale dépense pour atteindre les objectifs de la Charte
- l'absence de taux de réalisation par rapport aux montants programmés
- l'absence de données (moyens humains et financiers) de la part des signataires et des partenaires qui pourraient donner des indications sur l'effet levier du Syndicat mixte
- le caractère diffus des actions, l'absence de continuité temporelle (turn-over, volatilité des organigrammes et des financements d'appels à projets, évolution des priorités des collectivités territoriales)
- la non valorisation de « l'approche projet » qui pourrait traduire la véritable transversalité de travail entre les différents pôles sur certaines actions

Ce critère d'efficacité devra faire l'objet d'une réflexion collective dans la perspective de l'évaluation finale de la Charte.

RECOMMANDATIONS

Domaine	Niveau	Temporalité	Complexité	Moyen	Constat
---------	--------	-------------	------------	-------	---------

Sur la démarche évaluative

1. Développer la culture du suivi et de l'évaluation	- Syndicat mixte	2021-2028	Faible	Budget formation, intervenants extérieurs, réunion internes	Appétence très moyenne à l'intérêt de l'évaluation
2. Mutualiser les bilans évaluatifs	- Syndicat mixte	2021-2028	Moyenne	Planification	Le Syndicat mixte doit également établir des bilans évaluatifs dans le cadre de ses contrats de Parc avec la Région, les deux Départements financeurs ainsi que pour l'Agence de l'Eau notamment. Ces différents travaux sont menés en silo avec des indicateurs divers et variés
3. Toilettier les indicateurs	- Syndicat mixte - Signataires - Partenaires	2021-2028	Moyenne	Groupe de travail mixte (techniciens + partenaires + Conseil scientifique)	Beaucoup d'indicateurs inscrits dans la Charte ne sont pas pertinents et certains ne peuvent être renseignés. Ils sont rarement accompagnés des valeurs TO, valeurs cible à mi-parcours ou en fin de Charte, d'étalonnage, des sources des données, fréquence d'actualisation. Il y a un problème de terminologie pour les indicateurs (d'évolution, de réalisation, de résultat...)
4. Anticiper l'évaluation finale	- Syndicat mixte - Signataires - Partenaires	2021-2028	Faible	Structure dédiée (Comité mixte élus + techniciens)	L'évaluation finale doit précéder l'élaboration collective d'une nouvelle Charte. Il convient donc de mener l'évaluation finale de manière collégiale et cela selon un calendrier préétabli
5. Anticiper l'évaluation finale (suite)	- Syndicat mixte - Signataires - Partenaires	2021-2028	Moyenne	Structure dédiée (Comité mixte élus + techniciens)	Le dispositif évaluatif doit répondre à plusieurs objectifs : (1) être partagé par les signataires/partenaires, (2) être « appropriable » par les acteurs et les élus pour devenir un véritable outil d'aide à la décision, (3) s'appuyer sur des indicateurs pertinents et suivis sur le long terme. Ce dispositif doit reposer sur des questions évaluatives (qui n'existaient pas dans l'évaluation à mi-parcours) qui découlent des orientations stratégiques de la Charte
6. Anticiper l'évaluation finale (suite)	- Syndicat mixte	2021-2028	Faible	Suivi des avis émis par le Syndicat mixte par les différents services	Le système d'indicateurs ne doit pas créer de lourdeur dans la gestion du Parc et de ses missions mais être au contraire un « facilitateur ». Il doit être adapté aux objectifs et moyens de l'évaluation et non pas le contraire. Nous préconisons de focaliser sur la plus-value des avis émis par le Syndicat mixte sur quelques projets « phares ». Quelle suite donnée aux avis, quelle intégration dans les stratégies et divers documents élaborés par les signataires ? Il conviendrait de sélectionner un nombre restreint d'indicateurs en fonction de leur pertinence et de leur accessibilité

Sur le projet territorial

7. Renforcer la lisibilité des actions du Parc	- Syndicat mixte	Le plus tôt possible	Moyenne / Difficile	Décision du CODIR et du Bureau	Le Syndicat mixte et ses partenaires, mènent beaucoup d'actions et obtiennent des résultats significatifs. Pour autant, un certain nombre de ces actions sont diffuses et peu visibles. Les Parcs ont également une mission d'expérimentation/innovation qui pourrait aider à la hiérarchisation de ses actions. Aujourd'hui, nous avons défini des priorités stratégiques pour chacune des 3 Ambitions mais nous avons un « effet catalogue ». Malgré la difficulté de l'exercice, il conviendrait certainement d'aller plus loin dans la hiérarchisation des actions
---	------------------	----------------------	---------------------	--------------------------------	--

Enjeu	Préconisation
Disposer d'outils simples et flexibles pour les décisions stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une commission « évaluation » pérenne et donner les moyens suffisants au(x) technicien(s) chargé(s) du suivi régulier et des évaluations - Prévoir tous les trimestres ou semestres un temps dédié à l'évaluation dans l'ordre du jour des Bureaux du Syndicat mixte ou a minima dans le cadre du CODIR - Prévoir un budget formation à l'évaluation pour les techniciens volontaires - Echanger régulièrement avec la Fédération et d'autres Pnr sur les bonnes pratiques en ce domaine
Gagner du temps et apporter une cohérence globale en termes de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser autant que faire se peut les différents indicateurs - Mieux valoriser le logiciel EVA pour optimiser la capitalisation sur les actions menées - Passer à la comptabilité analytique ce qui permettrait la déclinaison analytique de la masse salariale par Ambition
Suivi régulier (tableau de bord) et préparation de l'évaluation finale	<p>Définir des indicateurs territoriaux qui permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De caractériser le territoire et ses enjeux - De suivre son évolution dans le temps - Une actualisation annuelle serait souhaitable et réaliste à mettre en œuvre - Discriminer indicateurs de réalisation, de résultat, d'impact et y attacher une valeur T0, T2020 et T2025
Anticipation, dynamique collective, gain de temps et d'argent	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et associer le maximum de signataires, partenaires et structures impliqués à l'intérêt que représente une évaluation collective et continue pour gagner du temps et surtout un constat partagé indispensable à la construction d'une nouvelle Charte - Actualiser régulièrement les analyses et le renseignement des différents indicateurs - Anticiper l'analyse des moyens financiers et humains (comptabilité analytique) - Préparer suffisamment à l'avance l'évaluation des engagements des signataires/partenaires et l'enquête habitants
Orienter l'évaluation finale vers des réponses dynamiques pour la prochaine Charte et non pas vers une addition de constats correspondant à chaque indicateur	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une vingtaine de questions évaluatives relatives aux orientations stratégiques de la Charte et pour lesquelles un certain nombre d'indicateurs doivent être définis collectivement - Travailler sur le partage d'un cadre logique
Cerner la valeur ajoutée des avis émis par le Syndicat mixte sur quelques opérations « emblématiques »	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les avis émis par le Parc. Dans la mesure du possible, il devra également indiquer le « devenir » des avis, c'est-à-dire leur niveau de prise en compte par la structure ayant sollicité l'avis. Face à la difficulté et au temps nécessaire que cela demande, il serait judicieux de cibler quelques projets « phares » pour lesquels le suivi devra être absolument assuré
Elaborer des programmes d'actions composés de dispositifs moins nombreux mais plus transversaux. Réaliser un véritable travail de cadrage et de hiérarchisation des actions du Parc. Faire apparaître les actions phares, les orientations prioritaires et les grandes lignes directrices	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la lisibilité du Parc en jouant sur les champs de légitimité les plus marqués : nature, patrimoine, éducation et renforcer certains chantiers en réponse aux préoccupations sociétales (changement climatique, alimentation en circuit court, démocratie participative, crise sanitaire et mode de travail...) - Prendre garde à la façon dont sont nommés les nouveaux dispositifs. Ils doivent être « parlants » - D'une manière concrète : se poser la question de « pourquoi je mène cette action (réponse à un critère de financement, au maintien d'un périmètre d'intervention historique ou politique, à une réelle demande du territoire...) ? en quoi cela est innovant et/ou expérimental, comment je mutualise ou transfère la bonne pratique ? Comment je communique sur les résultats ?

RECOMMANDATIONS

Domaine	Niveau	Temporalité	Complexité	Moyen	Constat
<i>Sur la gouvernance</i>					
8. Les organes consultatifs	- Syndicat mixte	Le plus tôt possible	Moyenne	Dispositif d'animation et d'accompagnement	La mobilisation des commissions thématiques et des organes consultatifs n'est pas actionnée de façon cohérente et complémentaire. Le Bureau syndical devrait fonctionner dans le souci d'une large concertation avec le Conseil scientifique, le Conseil de Développement Durable du Territoire, les Commissions thématiques. Par ailleurs, la Charte mentionne la mise en place de deux commissions dédiées à la "réflexion prospective" et à la "coopération internationale". La première devait être chargée de superviser l'évaluation de la Charte et de mener des réflexions prospectives sur des sujets complexes et transversaux dans une logique d'anticipation (changement climatique par exemple...). La seconde avait pour mission de suivre les opérations de partenariat international. Dans les faits, ces deux commissions n'ont jamais vu le jour et c'est le Bureau syndical qui tient lieu et place de ces deux commissions, sans pour autant avoir eu des séquences dédiées à ces sujets
9. Les signataires et les partenaires	- Syndicat mixte - Signataires - Partenaires	Le plus tôt possible	Moyenne / Difficile	Temps dédiés en Bureau	L'évaluation à mi-parcours a montré une faible implication des acteurs de premier plan (Communes, EPCI et les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de la Charte du PnrBSN). D'une manière générale, on constate une « explosion » des réunions organisées par les différentes structures du territoire et notamment par les nouvelles intercommunalités. Les élus sont sur-sollicités et c'est pourquoi ils choisissent de s'impliquer préférentiellement dans les réunions les plus opérationnelles ou répondant davantage à l'intérêt communal
10. Le Bureau	- Syndicat mixte - Bureau	Le plus tôt possible	Moyenne	Temps dédiés en Bureau	Le Bureau est une instance très importante dans la vie du Syndicat mixte, le rythme des réunions est soutenu et demande une grande motivation aux élus volontaires. Il serait certainement nécessaire d'alléger l'ordre du jour de ses réunions, de cibler les questions les plus stratégiques (avis du Parc, enjeux et décisions et positionnements stratégiques) et sur les débats de fonds ou les décisions sur les grands projets...
11. En interne	- Syndicat mixte	Le plus tôt possible	Complexe	Organisation interne, convention de partenariat opérationnel avec les autres structures signataires et partenaires	L'avis de tous les signataires et partenaires du Syndicat mixte interrogés est unanime quant à la qualité des compétences des techniciens qui connaissent et maîtrisent leurs dossiers. Un certain nombre d'agents du Syndicat mixte exprime leur inquiétude quant au foisonnement d'actions. Pour pallier la baisse des cotisations statutaires, le Syndicat mixte recherche de nouvelles recettes, en particulier au travers des appels à projets qui se multiplient. Cela peut entraîner parfois une moindre adéquation aux objectifs de la Charte afin de répondre aux critères attendus et dans tous les cas, représente une débauche d'énergie administrative
<i>Sur la valorisation de l'évaluation à mi-parcours</i>					
12. Communication et valorisation	- Syndicat mixte	2021-2028	Facile	Organisation interne, planning des publications et choix des vecteurs de diffusion	Bien que les moyens aient été réduits, une ligne directrice, plus claire et mieux définie, a été établie en 2017. La communication se recentre sur les actions du Parc, en axant plus particulièrement sur l'innovation et l'expérimentation. Cependant, un sentiment de fierté et d'appartenance au Parc, fait toujours défaut au Parc de la part des habitants et de ses collectivités. Celui-ci est pourtant primordial pour accroître la notoriété du territoire

Enjeu	Préconisation
<p>Valoriser les véritables capacités d'expertise et d'orientation mais aussi d'expression des éventuels désaccords en élaborant un cadre de travail plus formel avec ces structures. Les organes participatifs sont d'autant plus efficaces et solides sur la durée que leurs missions sont bien définies, bien cadrées et donc bien comprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Envisager une restructuration éventuelle des commissions au regard des enjeux actuels et surtout la mise en place d'un calendrier de réunions - Veiller à rechercher des issues réelles sur des projets concrets, afin de pouvoir conserver des membres motivés - Améliorer la circulation d'informations entre les instances consultatives et le Bureau, mais également entre le Conseil scientifique et le Conseil de Développement Durable du Territoire - Profiter du chantier de rénovation de la Maison du Parc pour en faire un véritable outil de communication et de diffusion de la culture scientifique - Renforcer l'implication des habitants, citoyens et associations (cf. la recommandation sur la valorisation de l'évaluation)
<p>Renforcer le lien organique qui lie le Parc aux collectivités et à l'ensemble des signataires. Au-delà de la participation financière des uns et des autres formalisée dans des conventions un peu « généralistes », il conviendrait notamment de clarifier le rôle du Parc et ses complémentarités avec les EPCI. Construire des relations de travail dans la durée en recherchant les meilleures mutualisations possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Légitimer les actions techniques du Parc par un portage politique fort, notamment par une forte implication des grands élus des territoires dans la vie du Parc - Cela implique des rencontres régulières au moins à l'échelon technique - Impliquer davantage les maires (et les Conseils municipaux) dans l'action du Parc. Pour cela nous préconisons d'être très concret et opérationnel dans les relations Parc/Communes (« élus-tours » par exemple) - Tenir à jour un tableau Excel des présents (et absents) aux différentes réunions du Syndicat mixte (Bureau notamment) pour produire une carte des communes ou EPCI participants concrètement à la vie du Parc (annuellement ou lors des évaluations). Ce tableau doit avoir des fins pédagogiques - Envisager d'élaborer des outils communs entre le Parc et les EPCI (notamment des outils de communication)
<p>Permettre au Bureau de jouer un rôle de pilotage stratégique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déléguer à d'autres instances (Commissions, réunion des Vice-présidents et du Président par exemple) plus de pouvoir de décisions sur l'avancement des projets et la préparation des débats du Bureau - Prévoir annuellement un temps dédié au suivi et à l'évaluation dans le cadre d'un Bureau « élargi » - Mettre en ligne (et le faire savoir) les délibérations du Bureau, du Comité syndical... - Systématiser la reconnaissance du rôle du Parc par les bénéficiaires en sollicitant leur engagement à communiquer sur le sujet
<p>Prolonger la réorganisation de l'organigramme et les modes de travail, par une réelle vision transversale des actions à mener, et par une gestion opérationnelle en mode projet (dépassant les échanges en CODIR)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des outils de planification spécifiquement pour des équipes pluridisciplinaires (écologues, économistes...) et en coordonnant l'ingénierie des différents services du Syndicat mixte en synergie avec les équipes des autres partenaires - Travailler sur l'adaptation des projets à l'esprit de la Charte (mettre les projets au service de la Charte, du territoire et pas l'inverse) - Réfléchir à l'internalisation ou l'externalisation du portage de certains projets. Le Syndicat mixte n'a pas vocation à être maître d'ouvrage ou d'œuvre de toutes les actions de son programme. Cela passe par des conventions, des appels à projets ou par des appels à des prestataires extérieurs. Bien évidemment cela sous-entend des budgets en adéquation ! - Dégager des moyens pour créer une unité « réponse aux appels à projet » qui pourrait être, transversale à tous les pôles
<p>Valoriser les travaux liés à l'évaluation de la Charte du PnrBNS à mi-parcours et sensibiliser à l'intérêt des démarches évaluatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les résultats de l'évaluation. Elle doit permettre une appropriation des résultats auprès de l'ensemble des acteurs concernés, à savoir : les élus impliqués dans la gestion et le développement des communes appartenant au territoire du Parc, les financeurs qui appuient le Parc dans la conduite de ses programmes, les partenaires de la vie socio-économique locale qui ont contribué ou bénéficié de certaines actions, la population, qui vit dans le Parc - Privilégier des plaquettes d'information « grand public » thématiques - Au terme de la démarche (évaluation finale), l'ensemble du travail d'évaluation doit être valorisé à travers non seulement la publication du rapport d'étude et d'une synthèse mais, également, d'ouvrages de référence présentant l'évolution du territoire sous forme d'atlas par exemple

Il s'agit d'une synthèse des ressentis du consultant lors du déroulement de la mission d'évaluation à mi-parcours de la mise œuvre de la Charte du PnrBSN. Cette synthèse n'engage que le consultant et se décline en 3 grandes thématiques : l'évaluation vécue en interne, la participation des partenaires/signataires et la démarche technique de l'évaluation.

Comme très souvent, l'évaluation peut être perçue comme un instrument de contrôle technocratique, comme une démarche imposée qui se traduit par une charge supplémentaire de travail pour les équipes techniques car non suffisamment anticipée. La Charte d'un Parc doit permettre de coordonner les diverses politiques publiques qui s'appliquent sur son territoire. L'évaluation doit montrer comment ces politiques ont été mobilisées et déclinées. Mais parce que de nombreux acteurs interviennent sur ce territoire, les résultats observés ne peuvent tous être imputés à l'action du Parc.

Or, force est de reconnaître que la démarche évaluative a eu bien du mal à trouver sa place dans l'agenda technique et politique du Parc : difficile de se frayer un chemin dans un calendrier encombré par la crise sanitaire, les élections, l'élaboration du Contrat de Parc 2021-2023, le Plan de relance, la préparation des budgets et la mise en œuvre des dossiers courants.

En parallèle, du fait du manque de sensibilisation en amont, nous avons pu constater que la majorité des signataires et des partenaires ont eu tendance à considérer cet exercice comme « l'affaire du Parc » (comprendre « de l'équipe technique »). De la même manière, les habitants du Parc semblent éloignés de cet outil d'aménagement et de gestion de leur cadre de vie. Cela révèle que la valeur ajoutée du Parc n'est pas suffisamment lisible, malgré la multitude d'actions développée. Cette évaluation et surtout sa valorisation auprès de ces publics devrait contribuer à améliorer ce constat.

L'évaluation locale devrait être partenariale, dans la conception du dispositif et de ses modalités de diffusion. Le processus d'évaluation doit être connecté à l'organisation fonctionnelle et partenariale du Parc. La difficulté d'exploiter les indicateurs de la mise en œuvre de la Charte et notamment le respect des engagements des signataires est la résultante des points précédents.

La réalisation d'une évaluation suppose que les Parcs se dotent de moyens d'organisation internes appropriés (mise en place d'instances de suivi, formation du personnel, poste technique intégrant des fonctions d'évaluation bien comprises par l'ensemble des services...) mais aussi d'un processus d'acculturation des différents signataires et partenaires à ce type d'exercice.

Dans une vision plus prospective, il s'agit également de s'interroger sur ce qui vous rassemble et d'identifier, à l'horizon 2028, quels sont les critères de réussite pour la Charte du Parc ? De

fait, on peut considérer que la mise en œuvre de la Charte sera une réussite si :

- les objectifs de la Charte sont pleinement appropriés et partagés par les signataires et les partenaires
- les indicateurs montrent une évolution du territoire conforme aux orientations de la Charte
- le rôle du Parc et sa valeur ajoutée sont reconnus par les habitants

Cela implique d'avoir contribué à renforcer l'attractivité du territoire, notamment en termes de biodiversité, d'éducation et de sensibilisation, vis-à-vis des porteurs de projets économiques, mais aussi de projets à portée environnementale, sociale et solidaire. Cela implique également une information, une communication partagée et relayée en complémentarité avec les différentes structures en présence (Communes, EPCI, Collectivités territoriales et partenaires). Enfin, le Parc pourrait transférer le portage d'un certain nombre de dispositifs expérimentaux à d'autres maîtres d'ouvrages et se concentrer sur la mise en œuvre de nouvelles approches opérationnelles et innovantes.

LEXIQUE

ABC Atlas de la Biodiversité Communale
ADEME Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AESN Agence de l'Eau Seine-Normandie
AFB Agence Française pour la Biodiversité
AREHN Agence Régionale de l'Environnement
ASA Association Syndicale Autorisée
CARDERE Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement
CATEM Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Milieux
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CEN Conservatoire d'Espaces Naturels
CLEAC Convention Locale d'Education Artistique et Culturelle
CNPN Conseil National pour la Protection de la Nature
CPIER Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions Seine
CRED Contrat de Réussite Educative Départemental
CTEC Contrat de Territoire Eau et Climat
CTEJ Contrat Culture Territoire Enfance et Jeunesse
DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DOCOB DOcument d'OBjectifs (Natura 2000)
DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EAC Education Artistique et Culturelle
EDD Education au Développement Durable
EEE Espèce Exotique Envahissante
EEN Entreprise Engagée pour la Nature
ENR Energie Renouvelable
ENS Espace Naturel Sensible
ENSA Ecole Nationale Supérieure d'Architecture
EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ERC Eviter Réduire Compenser
EVA Logiciel d'évaluation et de suivi des projets et des Chartes des Parcs
FCTVA Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FDPPMA Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
FENO Fête de l'Excellence NOrmande
GEMAPI GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations
GERTRUDE Groupe d'Etude, de Recherche Technique, de Réalisation et d'Utilisation du Dossier Electronique
GIEE Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
FCTVA Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FEADER Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER Fonds Européen de Développement Economique Régional
FSC Forest Stewardship Council (Conseil de Soutien de la Forêt)
ICPE Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
LEADER Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
LTECV Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
MAEC Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MHEO Mise en œuvre d'un Observatoire des Milieux Humides
OFB Office Français de la Biodiversité
OPP Observatoire Photographique des Paysages
ORE Obligations Réelles Environnementales
PAC Politique Agricole Commune
PAEN Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains
PAPI Programme d'Action de Prévention des Inondations
PCAET Plan Climat Air-Energie Territorial
PLU(I) Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)
PNR Parc naturel régional
PNRBSN Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
PPRE Plan de Protection et Respect de l'Environnement
PPRL Plan de Prévention des Risques Littoraux
PPRN Plan de Prévention des Risques Naturels
PSE Paiement pour Services Environnementaux
RAMSAR Zone humide d'intérêt international
RLPI Règlement Local de Publicité Intercommunal
RNNMV Réserve Naturelle Nationale du Marais Vernier
RNR Réserve Naturelle Régionale
RNV Réserve Naturelle Volontaire
SAFER Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SAU Surface Agricole Utile
SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT Schéma de COhérence Territoriale
SLGRI Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
SIG Système d'Information Géographique
SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCE Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TEN Territoire Engagé pour la Nature
TRI Territoire à Risques d'Inondation
TVB Trame Verte et Bleue
UCPA Union Nationale des Centres sportifs de Plein Air
UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
URCOFOR Union Régionale des COLlectivités FORestières
ZAN Zéro Artificialisation Nette
ZAP Zone d'Action Prioritaire
ZPS Zone de Protection Spéciale (Natura 2000)
ZSC Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000)

COLLECTIVITÉS* DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

*au 1^{er} janvier 2021

Communes de la Seine Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Arelaune-en-Seine
• La Mailleraye-sur-Seine
• Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu (ville porte d'entrée)
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteauville
Jumièges
La Bouille

La Cerlangue
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetot
Maulévrier-Sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre-Dame-de-Bliquetuit
Petiville
Port-Jérôme-sur-Seine
• Touffreville-la-Câble
• Triquerville
Quevillon
Rives-en-Seine
• Caudebec-en-Caux
• Saint-Wandrille-Rançon
• Villequier

Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Étela
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Sandouville*
Tancarville
Touffreville-la-Corbeline
Vatteville-la-Rue
Yainville
Yvetot (ville porte d'entrée)
Yville-sur-Seine

Communes de l'Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourg-Achard*
• Bourneville
• Sainte-Croix-sur-Aizier
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Étreville
Foulbec
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin

Le Perrey
• Fourmetot
• Saint-Ouen-des-Champs
• Saint-Thurien
Marais-Vernier
Pont-Audemer (ville porte d'entrée)
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Sainte-Opportune-la-Mare
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Collectivités

Région Normandie
Département de la Seine-Maritime
Département de l'Eure

Établissements publics de coopération intercommunale

Métropole Rouen Normandie
Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine
Communauté de communes Yvetot Normandie
Communauté de communes Roumois-Seine
Communauté de communes Pont-Audemer val de Risle
Communauté de communes Pays de Honfleur Beuzeville

L'ensemble des documents de la charte est disponible :

Maison du Parc

692, rue du Petit Pont
BP 13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Tél. 02 35 37 23 16

Les documents sont également téléchargeables sur le site :
www.pnr-seine-normande.com

